

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS

COMMUNE DE GALIM



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORKL-FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

WEST REGION

BAMBOUTOS DIVISION

GALIM COUNCIL

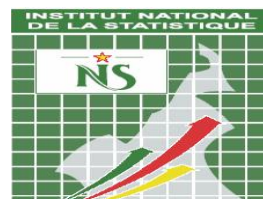
RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

**Evaluation des services rendus par l'offre publique dans
les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de
la santé, de l'éducation et des services communaux**



Réalisé par : DevelopmentKnowledge International (DKI)
Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement
Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique
(INS)



June 2022

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 63 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numérovert: 8567 (Appel gratuit)

1/113

E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

SOMMAIRE

PRÉFACE	Erreur ! Signet non défini.
TRODUCTION GENERALE	11
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE.....	14
I.1 champ géographique et population cible.....	14
I.2 Plan de sondage.....	14
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête.....	17
I.4 Collecte et analyse des données.....	18
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GALIM	20
II.1 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE.....	20
II.1.1 situation administrative et historique	20
II.1.2 Situation démographique.....	22
II.1.3 Situation géographique	22
II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle	23
II.2 OFFRE PUBLIQUE DE BIENS ET SERVICES EN CONTEXTE DE DECENTRALISATION	23
II.3 ANALYSE DE L'OFFRE DANS LES QUATRE SECTEURS CIBLES	26
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau	26
II.3.2 Secteur santé.....	28
II.3.3 Secteur de l'éducation	29
II.3.4 Secteur des services communaux.....	31
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES.....	32
III.1 DESCRIPTION DE LA POPULATION ENQUETEE	32
III.2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	34
III.2.1 Accessibilité et utilisation des points d'eau.....	34
III.2.2 Entretien et maintenance des points d'eau.....	37
III.2.3 Caractérisation et appréciation des points d'eau.....	38
III.2.4 Satisfaction des ménages en approvisionnement en eau.....	41
III.2.5 Actions envisagées en vue d'améliorer les services d'approvisionnement en eau.....	42
III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées	43
III.3. SERVICES DE SANTE.....	44
III.3.1 Utilisation des et caractérisation des formations sanitaires.....	44
III.3.2 Coût et appréciation du service rendu.....	46
III.3.3 Satisfaction des ménages du service sanitaire.....	49
III.3.4 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu.....	49
III.3.5 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées	52
III.4 SERVICES DE L'EDUCATION.....	53
III.4.1 Disponibilité et accessibilité des services de l'éducation par cycle.....	53
III.4.2 Coût et gestion des ouvrages voués à l'éducation.....	56
III.4.3 III.4.3Appréciation des services de l'éducation par cycle.....	59
III.4.4 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services de l'éducation.....	60
III.4.5 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées.....	62
III.5 FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX.....	62
III.5.1 Caractérisation de la fourniture des services dans l'institution communale.....	63
III.5.2 Contraintes liées aux services communaux et promotion de l'engagement citoyen dans la Commune	64
III.5.3 Appréciation des services communaux et actions envisagées en vue de l'amélioration des services rendus.....	67
III.5.4 Synthèse de la perception des services communaux et amélioration suggérées	68
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GALIM	70
IV.1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION PARTICIPATIF POUR LA CONDUITE	

DES CHANGEMENTS	70
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif.....	70
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif.....	71
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif.....	72
IV.2 PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTROLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GALIM.....	76
CONCLUSION GENERALE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	84
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	86
ANNEXES	87
Annexe 1 : Composition de l’équipe de l’OSC Development Knowledge International impliquée dans le projet ScoreCard 2	87
Annexe 2 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard2	87
Annexe 3 : Questionnaires de l’enquête ScoreCard 2	88
Annexe 4 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements.....	113

PRÉFACE

Au cours de ces dernières décennies, les Objectifs Millénaires du Développement (OMD) devenus Objectifs de Développement Durable (ODD), ont orienté la définition politique nationale du Cameroun. C'est dans ce cadre que le gouvernement camerounais a élaboré un ensemble de programmes et de projets d'amélioration des conditions de vie des populations dont le cadre opératoire est défini d'abord dans le DSRP, ensuite le DSCE et présentement la SND30.

Pour se faire, le Président de la République, S.E. PAUL BIYA, a institué la décentralisation comme le levier de développement harmonieux. Cette instruction a conduit à la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972 faisant du Cameroun un Etat unitaire décentralisé. Cependant, la loi n° 2019 / 024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et la mise en œuvre des régions en 2020 marquent la consécration de la décentralisation dans notre cher et beau pays.

Par définition, la décentralisation consiste à transférer des compétences des organes centraux vers les Collectivités Territoriales Décentralisées permettant ainsi un développement participatif, mettant le citoyen au centre de l'amélioration de ses propres conditions de vie. Chers lecteurs, au cours de ces dernières années, nous avons mené plusieurs actions allant dans le sens d'un véritable construit participatif dans notre Commune de GALIM. Nous avons réalisé ensemble des ouvrages pouvant apporter tant bien que mal des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens. Certes, le chemin est encore long, mais comme dit l'adage : « ... le vent n'est favorable qu'à celui qui sait où il va ». Il est donc temps pour nous de faire un arrêt pour évaluer notre position et refixer le cap.

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen de l'action public, un outil prévu par notre législation. Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune par l'OSC Development Knowledge International (DKI), avec l'appui financier et technique du PNDP et de l'Institut National de la Statistique (INS) a pour but de capter la satisfaction des ménages vis-à-vis des services publics dans les domaines d'accès à l'eau, à la santé, à l'Education et aux services communaux. Les résultats issus de cette activité ont conduit à l'élaboration d'un plan d'action qui nous interpelle tous, chacun à son niveau, de porter plus haut le flambeau de la décentralisation dans notre Commune.

Par ces mots, j'exhorte toutes les forces vives de la Commune de GALIM, enfants, jeunes et adultes à lire ce rapport, à s'en approprier et que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communale nous serve de principe directeur pour la manifestation de notre engagement citoyen afin que vive la Commune de GALIM..., Vive le Cameroun ...

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GALIM



RESUME EXECUTIF

Dans le cadre des Objectifs de Développement Durablement (ODD), l'Etat du Cameroun s'est engagé à améliorer les conditions de vie des populations. Pour se faire, le Gouvernement a opté pour la vision de mettre le Cameroun au rang des pays émergents en 2035. L'opérationnalisation de cette vision passe par un cadre défini dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND-30) qui est le guide opératoire du développement du Cameroun. Cette politique a conduit à la mise sur pied de plusieurs programmes et projets parmi lesquels le Programme National de Développement Participatif qui a vocation d'accompagner les Communes dans le processus du développement local.

C'est dans ce contexte que le PNDP en partenariat avec la commune de Galim, grâce l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS), a impulsé le projet SCORE CARD dit Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP). En effet, cette opération a pour but d'apprécier la satisfaction des populations vis-à-vis des services publics qui leur sont rendus dans les domaines de l'eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux. En outre, cette initiative vise à contrôler l'action publique et permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leurs actions au quotidien. Pour garantir la fiabilité des résultats de ce travail, il s'est avéré nécessaire de faire recours à une méthode axée sur la démarche qualité qui consiste à collecter des données auprès de 319 ménages échantillonnés et représentatifs de toute la population communale de Galim. Cet échantillon résulte d'un tirage aléatoire des ménages issues des grappes cartographiées et stratifiées à plusieurs degrés.

Au terme des analyses il ressort que 20% des ménages enquêtés dans la commune de Galim sont satisfaits des services publics rendus en matière d'approvisionnement en eau. Il en est de même pour 12,44% de ceux-ci vis-à-vis des services de santé, 23,6% pour l'éducation maternelle, 31,24% pour l'éducation primaire et 10,85% pour l'éducation au niveau secondaire. En fin, 73,93% des ménages sont insatisfaits des services rendus par l'institution communale. Cette insatisfaction collective se justifie par trois causes majeures à savoir : l'accès difficile aux services, le coût financier élevé et les problèmes liés à la gouvernance. Cependant, on observe une volonté significative des populations à contribuer à l'amélioration de leurs conditions d'accès à ces services. C'est ainsi qu'un plan d'action est élaboré à la fin de ces observations dans le but d'améliorer l'offre des services publics dans ces différents secteurs. Ce plan a aussi pour objectif d'inciter des changements positifs à travers la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation d'actions en vue de leur concrétisation.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS (à compléter)

APEE:	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CAMWATER :	Cameroon Water Utilities
CAPI :	Computer Assistant Personal Interviewing
CCAP :	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD :	Cadre Communal de Développement
CES :	Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC :	Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial
CMA:	Centre Médical d'Arrondissement
COGE:	Comité de Gestion
COSA:	Comité de Santé
COSADI:	Comité de Santé du District
CSI :	Centre de Santé Intégré
CSPro:	Census and Survey Processing System
CTD:	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC:	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DKI :	Development Knowledge International
DDMINEE :	Délégation Départementale du Ministère de l'Energie et de l'Eau
DDMINESEC :	Délégation Départementale du Ministère des Enseignements Secondaires
DSCE :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ELECAM:	Elections Cameroon
FOSA :	Formation Sanitaire
IAEB :	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
INS:	Institut National de la Statistique
JEURAC:	Jeunesse Rurale Active

MINATD:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB:	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPIA :	Ministère de l'Elevage, de la Pêche et de l'industrie Animale
MINESEC:	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé Publique
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OMD :	Objectifs Millénaires du Développement
OSC:	Organisation de la Société Civile
PCD:	Plan Communal de Développement
PDI :	Plan Directeur d'Industrialisation
PNDP:	Programme National de Développement Participatif
PNPS:	Politique Nationale de la Protection Sociale
PTF:	Partenaire Technique Financier
RGPH:	Recensement Général de la Population et des habitats
SCORECARD :	Citizen Report Card
SND-30 :	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
UPE :	Unité Primaire d'Echantillonnage
ZD:	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de GALIM	18
Tableau II.1 : compétences transférées par l'Etat du Cameroun au CTD.....	24
Tableau II.2 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune	26

Tableau II.3 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune.....	28
Tableau II.4 : Etat des lieux des services de l'éducation	29
Tableau II.5 : Inventaire des services communaux.....	31
Tableau III.1 : Répartition (%) dans la commune de GALIM des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence	32
Tableau III.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	33
Tableau III.3 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	36
Tableau III.4 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	38
Tableau III.5 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	39
Tableau III.6 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin.....	40
Tableau III.7 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable	42
Tableau III.8 : Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations .	43
Tableau III.9 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	44
Tableau III.10 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	45
Tableau III.11 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	46
Tableau III.12 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	48

Tableau III.13 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	51
Tableau III.14 : Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées	52
Tableau III.15 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	54
Tableau III.16 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	55
Tableau III.17 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	55
Tableau III.18 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	56
Tableau III.19 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	57
Tableau III.20 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence	58
Tableau III.21 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction.....	60
Tableau III.22 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	61
Tableau III.23 : Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées	62
Tableau III.24 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service	63

Tableau III.25 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal	64
Tableau III.26 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	66
Tableau III.28 : Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées	69
Tableau IV.1 SYNTHESE DES PROBLEMES RENCONTRES A TONGA.....	73
Tableau IV.2: Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Galim	76

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique III.1 : Répartition (%) répondants selon le sexe et le groupe d'âge	34
Graphique III.2 : Proportion (%) de ménages selon leur principale source d'approvisionnement en eau.....	35
Graphique III.3: Répartition des ménages (%) selon leur accès aux points d'eau	36
Graphique III.4: Répartition des ménages (%) selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau	37
Graphique III.5: Appréciation de la qualité de l'eau par les ménages (%)	40
Graphique III.6: Non satisfaction des ménages en approvisionnement en eau potable.....	41
Graphique III.7: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé.....	45
Graphique III.8 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	47
Graphique III.9:Appréciation par les ménages de l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée.....	48
Graphique III.10 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour les soins	49
Graphique III.11: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement	54
Graphique III.12 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	67

INTRODUCTION GENERALE

La révision constitutionnelle du 18 Janvier 1996 marque un grand tournant dans le processus de décentralisation du Cameroun. La nouvelle constitution émanant de cette révision fait du Cameroun un Etat unitaire décentralisé. L'Etat s'y engage à « assurer le bien-être de tous en relevant le niveau de vie des populations sans aucune discrimination et affirme son droit au développement ainsi que sa volonté de consacrer tous ses efforts pour le réaliser ». Dans le cadre des Objectifs Millénaires du Développement (OMD) devenus Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Etat du Cameroun s'est résolu à éradiquer la pauvreté et faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Pour se faire, le Gouvernement a élaboré en avril 2003, suivant une démarche participative, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La mise en œuvre de ce document a permis au Gouvernement de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et de soutenir des taux de croissance positifs jusqu'en 2008. Au cours de cette phase, le Gouvernement a entrepris des réformes en matière de Gouvernance et de gestion de finances publiques dont l'adoption de la budgétisation par programme. Toutefois, les réformes les plus marquantes sont : la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ; la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées et la loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

Le processus de révision du DSRP en mars 2008 pour corriger les manquements a abouti en 2009 à l'élaboration d'un nouveau cadre opératoire de la politique nationale baptisé Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Cette stratégie consacre l'option d'implication des populations à la base dans une démarche participative dans le processus de développement. Les populations ont notamment souhaité que les stratégies résultent de l'émanation d'une vision de développement à long terme assortie de programmes de développement pluriannuels. Cette recommandation a été concrétisée avec la définition de la vision de développement à l'horizon 2035 : « faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Le DSCE a été élaboré par le Gouvernement dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert mettant à contribution la pleine participation des populations à la base de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

La réforme la plus marquante de cette deuxième phase est la loi n° 2019 / 024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Cette loi « fixe le cadre général de la décentralisation en renforçant les principes relatifs à la garantie de la libre administration et de l'autonomie fonctionnelle des Collectivités Territoriales. Par ailleurs, la loi pose le principe de l'exclusivité de l'exercice des compétences transférées aux Collectivités Territoriales. De surcroît, les ressources financières afférentes aux compétences transférées ne sont plus inscrites dans les budgets des départements ministériels, mais sont directement affectées aux collectivités.

Dès lors, les collectivités territoriales décentralisées dont les Communes apparaissent comme le creuset de l'expression de la démocratie. Elles s'efforcent à travers divers outils et mécanisme (budget participatif, PCD, etc.) d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne avec la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. Ainsi, « Toute personne physique ou morale peut formuler à l'attention de l'exécutif communal toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale Décentralisée concernée ou à améliorer son fonctionnement. » Par ailleurs, le citoyen est appelé à s'impliquer activement dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin. Faudrait-il rappeler la disposition du cadre réglementaire à cet effet qui stipule : « Tout habitant ou contribuable d'une Collectivité Territoriale peut à ses frais demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux des organes délibérants, des budgets, projets et rapports annuels de performance, plans de développement, comptes **bu arrêtés**, suivant des modalités fixées par voie réglementaire (...) Les associations et organisations de la société civile locales, ainsi que les comités de quartier et de village concourent à la réalisation des objectifs des Collectivités Territoriales ».

Le Programme National de développement Participatif (PNDP) est un organe opérationnel de développement mis en place par l'Etat camerounais en 2004 qui a pour objectif de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Dans ces

missions d'accompagnement des CTD, le PNDP en partenariat avec les communes, grâce l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS), a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou « *CitizenReportCard* » dit Projet ScoreCard sur toute l'étendue du territoire National. En effet, le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets, des moyens qui y sont affectés et la satisfaction des populations vis-à-vis de ceux-ci. En outre, cette opération permet de contrôler l'action publique ou permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leurs actions au quotidien. Après une phase pilote dans 10 Communes, ce projet est implémenté dans 160 autres Communes dans l'ensemble du territoire national en 2017. Les résultats obtenus ont permis à ce qu'une deuxième phase voit le jour ; étant donné la satisfaction de la précédente. À cet effet, l'Organisation de la Société Civile (OSC) Development Knowledge International (DKI) a été retenue pour conduire ce processus dans la Commune de GALIM / Département des Bamboutos / Région de l'Ouest. Au regard de ce contexte, se dessine la question principale de savoir quelle est l'appréciation des populations de la Commune de GALIM des services publics qui leur sont rendus. Autrement dit, les populations de GALIM sont-elles satisfaites des services publics offerts dans les domaines de l'eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux ?

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte de données auprès des ménages de la Commune de GALIM. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite de la synthèse méthodologique de l'enquête. Le chapitre II présente les éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen dans la commune de GALIM. Le chapitre III expose les principaux résultats issus de l'analyse des données de terrain ainsi que les améliorations suggérées et suivies des principales recommandations. Au chapitre IV enfin, il est question d'une proposition d'esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de GALIM pour conduire le processus de changement.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche en matière statistique qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 champ géographique et population cible

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 54 quartiers/villages de la commune de GALIM. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune ; ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'étude, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées à plusieurs degrés pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

- **Taille et répartition de l'échantillon**

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui

est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 322 ménages dans la Commune de GALIM. Cette enquête s'appuie sur 14 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 23 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

- **Base de sondage et sélection des grappes et des ménages**

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés

suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

- **Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage**

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h . On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tiré à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services ; à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services ; à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'action du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable similaire à celui dressé dans le questionnaire commune afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du

MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les Tableautes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

L'Organisation de la Société Civile (OSC) DevelopmentKnowledge International a été sélectionnée pour le lot 2 de huit communes à savoir (Batcham, GALIM, Bafoussam 1^{er}, Bafoussam 3^e, Pète-Bandjoun, Demdeng, Bassamba et GALIM) en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles. Cette organisation a procédé à la collecte des données dans la commune de GALIM appartenant à ce lot. Dans ce lot, l'OSC DKI était composée d'un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clé de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre la collecte des données sur le terrain. Cette dernière s'est déroulée du 02 au 08 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau I.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de GALIM

N°	Grappe s	Localités (Villages/ Quartiers)	Nombre de ménages enquêtés	Nombre de ménage s vides	Nombre de Refus	Nombre de ménages absents	Observation s
1	2191	Quartier ahoussa	23	00	00	00	bon accueil

2	2192	Tso'get	23	00	00	00	bon accueil
3	2193	mbappe	23	00	00	00	bon accueil
4	2194	mbessa	23	00	00	02	bon accueil
5	2195	Megho	23	00	00	00	bon accueil
6	2196	Bati/ mbehué	23	00	00	00	bon accueil
7	2197	Bati / foulani	23	00	00	00	bon accueil
8	2198	Bagambekong	23	00	00	00	bon accueil
9	2199	Mbepfoung	23	00	00	01	bon accueil
10	2200	montassié	23	00	00	00	bon accueil
11	2201	Mbetchoung	23	00	00	00	bon accueil
12	2202	mbatsoua	23	00	00	00	bon accueil
13	2203	bamendjing	21	00	00	01	bon accueil
14	2204	Bagamcentre	23	00	00	00	bon accueil
Total			319	00	00	04	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des Tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces Tableaux ont été mis à la disposition de l'OSC DK INTERNATIONAL ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'action du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GALIM

II.1 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

II.1.1 situation administrative et historique

La commune de GALIM a été créée par Décret n°62/DF/338 du 17/09/1962 portant transformation du District de GALIM en Arrondissement de GALIM et créant la Commune Mixte

La commune de GALIM fait partie des 04 communes constituant le département des Bamboutos dans la région de l'Ouest. Elle est limitée au nord par la commune de Balikumbat (région du Nord-Ouest), au sud par la commune de Mbouda et la commune de Kouoptamo, à l'Est par la commune de Kouoptamo et la commune de Ndop (région du Nord-Ouest), à l'Ouest par la commune de Mbouda et la commune de Santa région du Nord-Ouest. Le centre-ville de GALIM est situé à 20 km de la ville de Mbouda, chef-lieu du département des Bamboutos et 50 km de la ville de Bafoussam (chef-lieu de la région de l'Ouest).

Les populations de GALIM seraient très probablement venues de l'Adamaoua, à Tignère dans le département de FARO et Déo. En effet, au sud-ouest de ce Département vivait un monarque musulman qui s'appelait ALIM. Quand quelqu'un voulait se rendre dans son territoire, en Fulfulde, cela se dit "MI DO YA GALIM" c'est-à-dire "je vais chez ALIM" ou "je vais vers ALIM" c'est la contraction de "GAL ALIM" (vers ALIM) qui a donné le nom de GALIM

Carte de localisation de la commune de Galim

Cette carte illustre la commune de Galim, située dans le département de la Mayenne, en France. Elle est bordée par la commune de Balikumbat au nord et la commune de Santa au sud. La commune est traversée par le ruisseau de Galim, qui se jette dans le Lac de Balikumbat. Le territoire est divisé en plusieurs sections, dont certaines sont désignées par des noms de lieux : Mezah, Bassieta, Mbatah, Nzeuneleup, Tsinegha, Ngoyo, Mengoh, Mbaghong, Nzeubah, Beufreu, Mevobo, Ngoghoup, Mbeve II, Meyendung, Menfoung, Bororo-Bamenyam, Bororo-Bagam, Kiefo-kiemve, Fouoya, Beroro-Bamendjing, et Mbessa. La commune est également limitrophe avec le Cameroun à l'ouest et le Bénin à l'est. Des coordonnées géographiques sont indiquées sur les bords de la carte.

Source : PCD GALIM2018

II.1.2 Situation démographique

Les données officielles relatives à la taille de la population de la commune de GALIM n'ont connu aucune mise à jour depuis 2005. Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé au courant de cette année (2005), la commune de GALIM comptait 51 014 âmes, soit 24 480 hommes et 26 534 femmes. Toutefois, compte tenu de la supposée croissance démographique enregistrée depuis lors, les documents exploités au niveau de la commune font état d'une population de 80 000 individus en 2017. Néanmoins, les données collectées dans le cadre de la réalisation du Plan Communal de Développement (PCD) indiquent que la commune de GALIM compte 62 169 habitants, avec 28 361 hommes (45,6%) et 33 808 femmes (54,4%) en 2018. La commune s'étend sur une superficie de 513 Km², soit une densité moyenne de 121 habitants au Km². L'espace urbain compte (04) quartiers à savoir (Tata ; Carrefour/quartier de la joie ; Quartier Haoussa ; Menazoh) et la commune entière compte 04 groupements ou chefferies de 2^{ème} degré (Bagam, Bati, Bamendjin et Bamenyam), 54 villages dirigés par des Chefs de 3^{ème} degré et 04 quartiers urbains. Les Bamilékés et les Bororos constituent les principaux groupes ethniques autochtones présents dans les villages de la commune. Il convient de souligner que ladite Commune couvre de fait plus de 169 villages/quartiers parmi lesquels seules les 54 cités plus haut sont reconnus par les institutions étatiques.

II.1.3 Situation géographique

Dans la commune de GALIM, le climat est de type camerounien d'altitude. Il se caractérise par une longue saison pluvieuse qui va de mi-mars à mi-novembre et une courte saison sèche allant de mi-novembre à mi-mars. La pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 1500 et 1800 mm

la température moyenne est de 23°C. Le relief est accidenté en raison de la situation de la commune dans les monts Bamboutos. Les sols volcaniques et ferrallitiques sont propices à la pratique de l'agriculture. La commune de GALIM dispose d'une forêt communale localisée dans le village Fouoya. En dehors de cette forêt, le reste de la végétation est essentiellement constituée de savanes arbustives et arborées. Le réseau hydrographique est dominé par le fleuve Noun sur lequel est construit le barrage de retenue de Bamendjing. Ce réseau comporte aussi quelques cours d'eau, dont Menudze qui sert de limite avec la commune de Mbouda au niveau de Bamekoupere, Mifi entre les groupements Bamenyam et Bagam, Neleup et Ninefo Khi à Bamenyam, Mongalung et MontseZegang à Kieneghang.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

L'environnement socioéconomique est dominé par le secteur agricole, intégrant des activités comme, l'élevage, le transport par moto (moto-taxi), le call box, le petit commerce (débits de boisson vendeuses d'étalage, restaurateurs et bayam-sellam), les auberges, l'artisanat, la mécanique, la cordonnerie, la couture, la menuiserie, la ferronnerie... Il faut dire que cet environnement est soumis à d'importantes contraintes défavorables au développement de l'activité économique en occurrence l'insuffisance d'énergie, l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée, la quasi-absence de mécanisation, le mauvais état des routes, etc.

II.2 OFFRE PUBLIQUE DE BIENS ET SERVICES EN CONTEXTE DE DECENTRALISATION

Depuis la révision constitutionnelle du 18 Janvier 1996, l'Etat Cameroun est devenu un « Etat unitaire décentralisé ». Dès lors une série de reformes législatives a vu le jour afin de consolider le processus de décentralisation dans la gestion des affaires étatiques. la réforme la plus en vue plus en vue à cet effet, c'est la « Loi n° 2019 / 024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) » dans son TITRE II consacré au transfert des compétences aux collectivités territoriales, cette loi stipule en son article 17 : «l'Etat transfère aux collectivités territoriales des compétences nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif » par ailleurs, les Collectivités territoriales exercent à titre exclusif ces compétences qui leur sont transférées par l'Etat. En outre, le transfert de ces compétences entraîne la mise à la disposition des CTD bénéficiaires de l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert, pour l'exercice desdites compétences. Dès lors, il, est institué une dotation générale de la décentralisation destinée au financement partiel de cette dernière. La loi de finances fixe chaque année, la fraction des recettes de l'Etat affectée à cette dotation. Cependant, cette fraction ne peut être inférieure à 15% des recettes.

Tableau II.1 : compétences transférées par l'Etat du Cameroun aux CTD

Compétences économiques	Compétences sociales et sanitaires	Compétences éducatives, sportives et culturelles
Promouvoir les activités agropastorales, piscicoles et artisanales	Apporter un appui à l'entretien et à la gestion des centres de promotion et de réinsertion sociale	Créer, équiper, gérer et entretenir des écoles maternelles, primaires et préscolaires. Recruter du personnel pour ces écoles
Créer, aménager et entretenir des sites touristiques	Dresser les actes d'état civil (acte de naissance, copie et extrait de l'acte de naissance, acte de mariage, acte de décès)	Fournir du matériel et des fournitures scolaires aux établissements scolaires
construire, équiper, gérer et entretenir des marchés, des gares routières et des abattoirs	Créer, équiper, gérer et entretenir les centres de santé	Apporter un appui à la gestion et à l'administration des lycées et collèges publics
Planifier et exécuter les investissements communaux	Appuyer les formations sanitaires et sociales qui existent	En partenariat avec la Région, lutter contre l'analphabétisme
Suivre et contrôler la gestion des déchets industriels, ainsi que les ordures ménagères	Faire des contrôles de qualité dans les structures de production, de conditionnement, de stockage et de distribution des denrées entrant dans l'alimentation des populations	Appuyer la création et l'entretien des infrastructures éducatives
Initier des opérations de reboisement et créer des bois communaux	Créer, gérer et entretenir les cimetières publics	Planifier et gérer des journées de formation et de recyclage
Lutter contre les nuisances	Organiser et gérer les secours aux	Planifier l'insertion et la

Compétences économiques	Compétences sociales et sanitaires	Compétences éducatives, sportives et culturelles
et les pollutions, notamment la pollution des eaux superficielles et souterraines	nécessiteux	réinsertion professionnelles des jeunes
Veiller à l'hygiène et à la salubrité des lieux publics		Appuyer la création, l'entretien et la gestion des centres de formation
Planifier et suivre les activités de protection de l'environnement		Promouvoir et animer les activités sportives et jeunes
Améliorer l'accès à l'eau potable		Donner un appui aux associations sportives par leur recensement et leur équipement en matériel adéquat
Créer, entretenir les espaces verts, les jardins publics et les parcs		Créer et gérer les stades municipaux, les piscines, les parcours sportifs, les aires de jeux et les arènes.
Organiser et gérer des expositions à caractère commercial		Organiser ou apporter un appui à l'organisation de compétitions sportives
Promouvoir et appuyer les micro-projets générateurs de revenus et créateurs d'emplois		Organiser des journées et des manifestations culturelles, traditionnelles, littéraires et artistiques avec concours
Créer des zones industrielles		Créer et gérer des orchestres, des ballets, des chorales lyriques et des troupes théâtrales en langues nationales
Organiser et gérer les transports publics		Créer et gérer des bibliothèques municipales et des centres socio-culturels
Gérer en partenariat avec l'État et la Région les contrats et les plans de la commune en vue de réaliser les objectifs de développement		Appuyer les associations culturelles
Planifier et contrôler		En partenariat avec la

Compétences économiques	Compétences sociales et sanitaires	Compétences éducatives, sportives et culturelles
l'occupation des terres en délivrant les permis de bâtir, de lotir, de démolir et d'implanter		Région, promouvoir les langues nationales

Source : <https://www.minddevel.gov.cm>

II.3 ANALYSE DE L'OFFRE DANS LES QUATRE SECTEURS CIBLES

Dans la Commune de GALIM, l'offre publique en matière de l'eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux présente un état des lieux qui témoigne des efforts fournis dans ces différents secteurs et par la Mairie pour améliorer les conditions de vie des populations. Cette offre est assurée par les Délégations Départementales de l'Eau et de l'Energie et des Enseignements Secondaires des Bamboutos, le District de Santé de Galim, l'Inspection de l'Education de Base de Galim et la Mairie de Galim

II.3.1 Secteur de l' approvisionnement en eau

En matière d'accessibilité à l'eau potable dans la commune de Galim, on constate qu'il existe plusieurs types de points d'eau entre autres des puits, des forages, des bornes fontaines et des adductions d'eau.

Tableau II.2 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Com mune	DD MINEE/ HN	Com mune	DD MINEE/ HN	Com mune	DD MINEE/ HN	Com mune	DD MINEE/ HN
Puits avec pompe à motricité humaine	08	05	03	05	04	/	04	/
Puits avec pompe électrique	00	/	00	/	00	/	00	/
Forages avec pompe à motricité humaine	18	13	08	08	01	03	00	03

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Com mune	DD MINEE/ HN	Com mune	DD MINEE/ HN	Com mune	DD MINEE/ HN	Com mune	DD MINEE/ HN
Forage avec pompe électrique	00	01	00	00	00	00	00	00
Borne-fontaine	12	15	00	/	14	/	00	/
Source	08	/	02	/	02	/	00	/
Réseau d'adduction d'eau communal	04	02	02	01	01	01	01	01
Total	50	36	15	14	05	04	05	04

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022.

Ce Tableau qui résulte des entretiens auprès de la Délégation Départementale de l'Energie et de l'eau des Bamboutos et de la Mairie de GALIM montre une discordance sur les informations de ces deux institutions sur la question hydraulique dans cette commune. En effet toutes les statistiques fournies par ces institutions vis-à-vis du nombre d'ouvrages d'adduction en eau potable AEP (forages, puits, réseaux d'adduction et bornes fontaines) ne se confondent pas. Par ailleurs, on peut constater que seulement 30% des ouvrages hydrauliques disponibles à GALIM sont fonctionnels. Parmi ces ouvrages, 5% bénéficient d'un mécanisme de gestion et d'entretien qui sont fonctionnels. Dès lors, il est nécessaire de réhabiliter les ouvrages existants puis, mettre sur pieds des comités de gestion et d'entretien pour chaque ouvrage. Il convient de souligner que le ratio moyen du nombre de points d'eau par unité de population est très élevé soit un point d'eau pour 1243 habitants. Par rapport à la moyenne standard prévue par le sectoriel qui est de 250 à 300 habitants pour un point d'eau, on a un écart de 968 qui est très significatif comme indicateur de besoin en eau dans la Commune. Face à ces observations, il s'avère nécessaire pour la Délégation de L'Eau et la Maire de définir un cadre dans lequel elles pourront se concerter selon un calendrier raisonnable au cours de chaque année pour harmoniser leurs bases de données sur les ouvrages hydrauliques en présence dans la Commune. Ces deux institutions doivent aussi accompagner les populations à s'impliquer

d'avantage dans la gestion des points d'eau qu'elles utilisent. Cela passerait par exemple par la mise sur pieds des COGES et la formation des membres à la maintenance des points d'eau.

II.3.2 Secteur santé

La carte sanitaire de la commune GALIM présente une couverture de 24 formations sanitaires soit dix-huit formations publiques et six formations privées. D'après l'arrêté n°2039/MINSANTE du 5 Mai 2021 fixant la carte sanitaire du Cameroun pour la période 2021-2025, la distance minimale qui doit séparer deux formations sanitaires publiques de même catégorie. Par ailleurs une Formation Sanitaire publique doit couvrir au moins 10 000 habitants dans les chefs lieu de région et 5000 habitants dans les autres localités. S'agissant des districts de santé, la taille des populations à desservir par District de santé viable est de 5 000 à 10 000 habitants en zone rurale et 10 000 à 30 000 habitants en zone urbaine.

Tableau II.3: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formations sanitaires de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement			
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique
Centre de santé / Centre de santé intégrée	17	15	05	NON	00	00	00	00
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	NON	00	00	00	00
Hôpital de	01	01	01	OUI	00	00	00	00

Type de formation sanitaire	Nombre de formations sanitaires de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement			
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique
district								
Hôpital régional	00	00	00	NON	00	00	00	00
Hôpital de référence	00	00	00	NON	00	00	00	00
Formation sanitaire privée	06	06	00	NON	00	00	00	00
Autres (à préciser)	/	/	/	/	/	/	/	/
Total	24	22	06					

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022.

En effet, les Centres de Santé Intégrés représentent 70,8% des formations et les formations privées 25%. La commune est tenue par un district de santé et un hôpital de District qui assurent la tutelle en matière de santé. Le taux de fonctionnalité des formations Sanitaires est de 91,6%. Cependant on note un faible appui de la Marie dans accompagnement de ces formations. Dès lors, tel que prévu par la réglementation, il est nécessaire que l'institution communale fasse des efforts supplémentaires en matière d'accompagnement financier et technique auprès des formations sanitaires présentes dans la municipalité.

II.3.3 Secteur de l'éducation

L'état des lieux de l'éducation à GALIM présente une inégale répartition des infrastructures scolaires en fonction des différents ordres d'enseignement présents dans la Commune.

Tableau II.4 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévues dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	22	12	00	08	12
	Privélaïc	/	00	00	00	/
	Privéconfessionnel	00	00	00	00	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Primaire	Public	65	59	00	57	59
	Privélaïc	00	00	00	00	00
	Privéconfessionnel	00	05	00	05	05
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	/	03	00	03	03
	Privélaïc	00	00	00	00	/
	Privéconfessionnel	00	00	00	00	/
	Ecole de parents					
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	/	07	00	07	07
	Privélaïc	/	01	00	01	01
	Privéconfessionnel	00	00	00	00	00
	Ecole de parents					
Total		87	87	00	81	87

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022.

Le Tableau ci-dessus présente les statistiques de la carte scolaire de la Commune de GALIM. A sa lecture, il ressort que la commune dispose de 87 établissements pour les ordres

d'enseignement maternels, primaires et secondaires. Les écoles maternelles couvrent 13% de la totalité tandis que les écoles primaires représentent 73,5% et les établissements secondaires 12,6%. S'agissant de ces derniers, plus de 72,7% sont à cycle complet. 100% de ces écoles sont fonctionnelles. En revanche 7% ont des infrastructures encore en matériaux provisoires. Ceci étant, la commune devrait faire des efforts pour augmenter le nombre d'établissements secondaires et améliorer les infrastructures dans les écoles nécessiteuses.

II.3.4 Secteur des services communaux

La Marie de GALIM couvre pratiquement tous les services communaux excepté le service des transports publics

TableauII.5 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissementd'actes d'état-civil	Oui	90 Jours
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	/
Aménagement des voiries	Oui	90 Jours
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	1 Jour
Légalisation des documents	Oui	1 Jour
Authentification des documents	Oui	1 Jour
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____		

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Dans le cadre des Objectifs de Développement Durable, le Cameroun s'est engagé dans sa stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) à devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique fait suite à plusieurs programmes et plans de développement qui ont été mis en œuvre par l'Etat pour l'atteinte de cet objectif. Le but de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Galim en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs. Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 DESCRIPTION DE LA POPULATION ENQUETEE

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques socio-démographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage. En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtées (Tableau 3.1).

Tableau III.1 : Répartition (%) dans la commune de GALIM des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence	
	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage

		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Strate de résidence	Urbaine	52,60	17,50	22,80	3,50	3,50	0,00	100,00
	Rurale	56,10	24,70	11,80	2,60	1,80	3,00	100,00
	Total	55,50	23,50	13,70	2,70	2,10	2,40	100,00

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

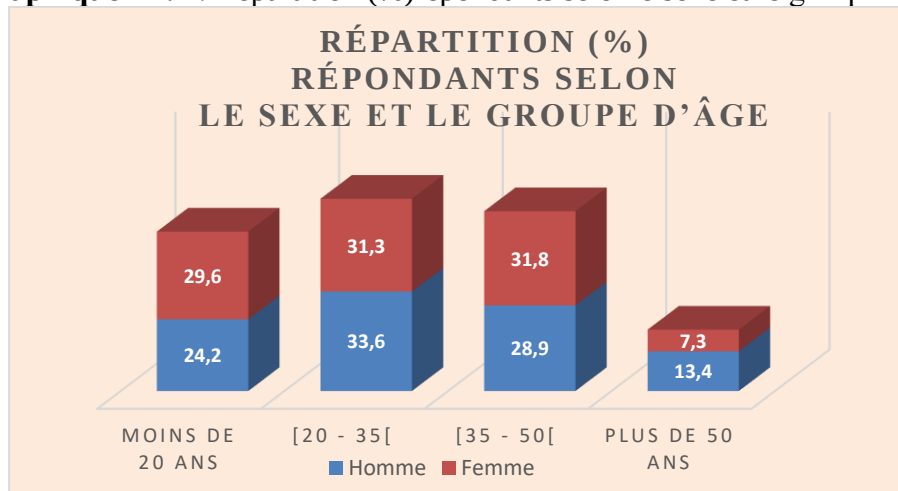
La lecture de ce tableau montre que 55,5% des répondants lors de cette enquête sont des chefs de ménage ;23,5% sont les conjoints de ces derniers et 13,7% sont les descendants de ceux-ci. En outre, on observe une grande majorité des répondants hommes et femmes âgés de plus de 20 ans à 49 ans. A cet effet, la commune de Galim doit exploiter son potentiel démographique suffisamment jeune pour booster son développement économique, social et culturel. S’agissant du sexe, la population de Galim est composée de 52,01% de femmes et 47,99% d’hommes.

TableauIII.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d’âge

Groupe d’âges du répondant	Urbain		Rural		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 20 ans	18,20	22,90	25,20	30,60	24,20	29,60
[20 - 35[	36,40	31,40	33,10	31,90	33,60	31,30
[35 - 50[	22,70	34,30	29,90	31,30	28,90	31,80
Plus de 50 ans	22,70	11,40	11,80	6,30	13,40	7,30
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Graphique III.1 : Répartition (%)répondants selonle sexe et le groupe d'âge



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

III.2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

L'accès à l'eau est une nécessité vitale pour les populations au regard de son utilité pour la boisson, l'hygiène et assainissement, les tâches ménagères et les activités génératrices de revenus. Le bien-être des populations de la Commune en est tributaire, raison pour laquelle le secteur de l'hydraulique occupe une place de choix dans le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique. Dans le processus de mise en œuvre de la Décentralisation, l'Arrêté N° 2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 précise les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable, des puits et des forages d'eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Parmi ces compétences figure en bonne place le suivi de la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique. La perception des populations de la Commune de Galim dans ce secteur est captée à travers l'examen des systèmes d'approvisionnement, de la disponibilité, de l'accès, de la qualité et du coût de l'approvisionnement ainsi que le degré de satisfaction des services et leurs attentes.

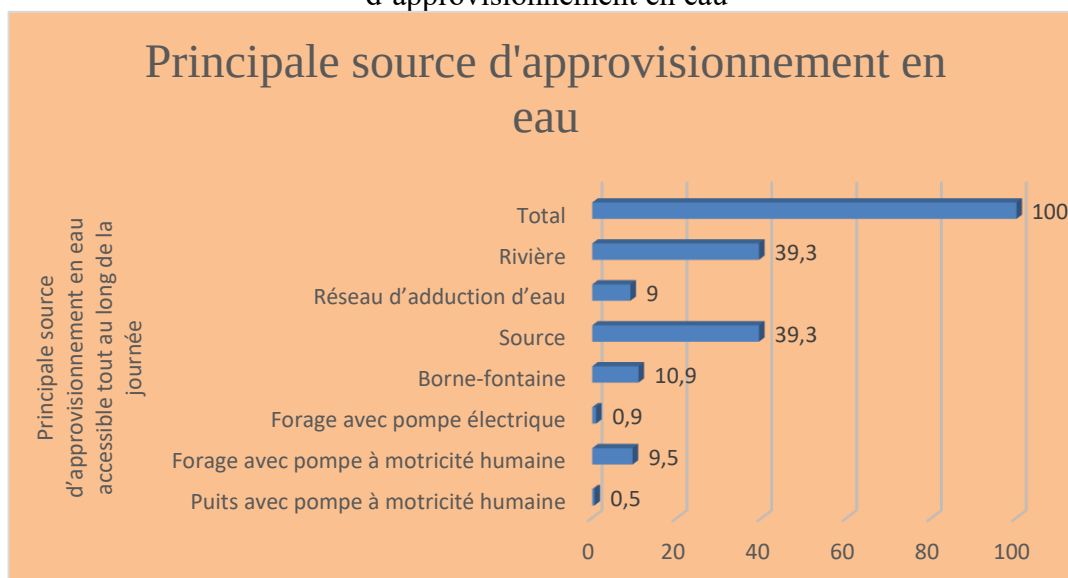
III.2.1 Accessibilité et utilisation des points d'eau

La commune de Galim est une commune essentiellement rurale. Ses populations de utilisent à la fois plusieurs sources d'approvisionnement en eau, en fonction des besoins et de la disponibilité. D'après les services de la Marie, la commune dispose de 50 points d'approvisionnement en eau conventionnels. Parmi ces points, 36% sont des forages, 24%

sont des bornes fontaines, 16% sont des sources, 16% de puits et quatre réseaux d'adduction en eau. Par ailleurs, seulement 30% de ces ouvrages sont fonctionnels et 5% disposent d'un mécanisme de gestion et d'entretien fonctionnel. En plus de ces sources d'approvisionnement, les populations font aussi recours aux rivières et aux marres.

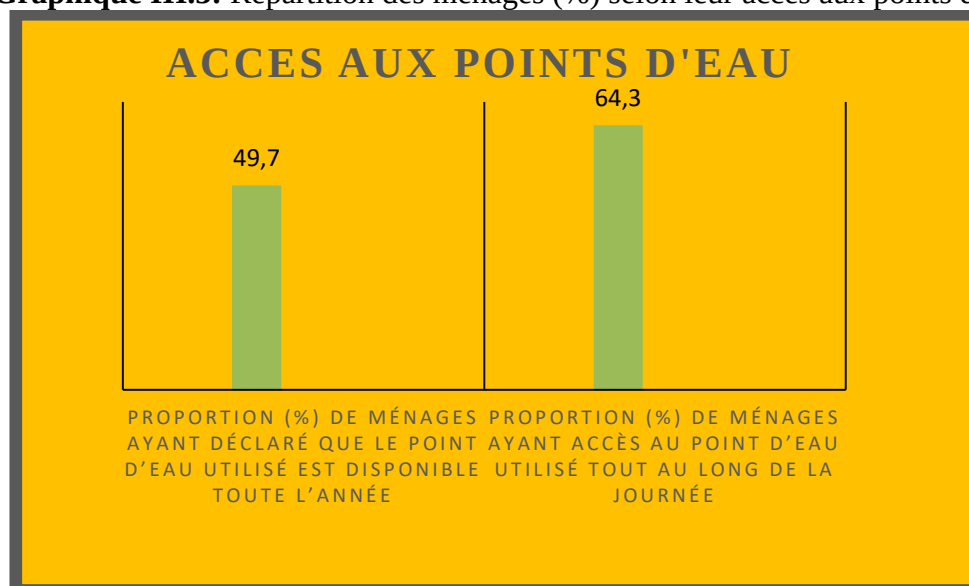
Le Tableau ci-dessus ressort que 69,50% des ménages dans la Commune de GALIM recourent à une source d'approvisionnement d'eau publique. Il convient de noter que près de 37,7% de ces ménages cités ici-haut s'approvisionnent dans des sources; tandis que 28,9% trouvent leurs comptes au niveau des rivières et plus de 30% s'approvisionnent aux forages, bornes fontaines et réseau d'adduction en eau. Cependant, il en est pratiquement de même pour leurs principales sources d'approvisionnement avec une légère augmentation de sollicitation de ces rivières. Par ailleurs, 49,70% de ménages affirment que ces points d'eau sont disponibles toute l'année et pour 64,30% le point d'eau est accessible toute la journée.

Graphique III.2 : Proportion (%) de ménages selon leur principale source d'approvisionnement en eau



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Graphique III.3: Répartition des ménages (%) selon leur accès aux points d'eau



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

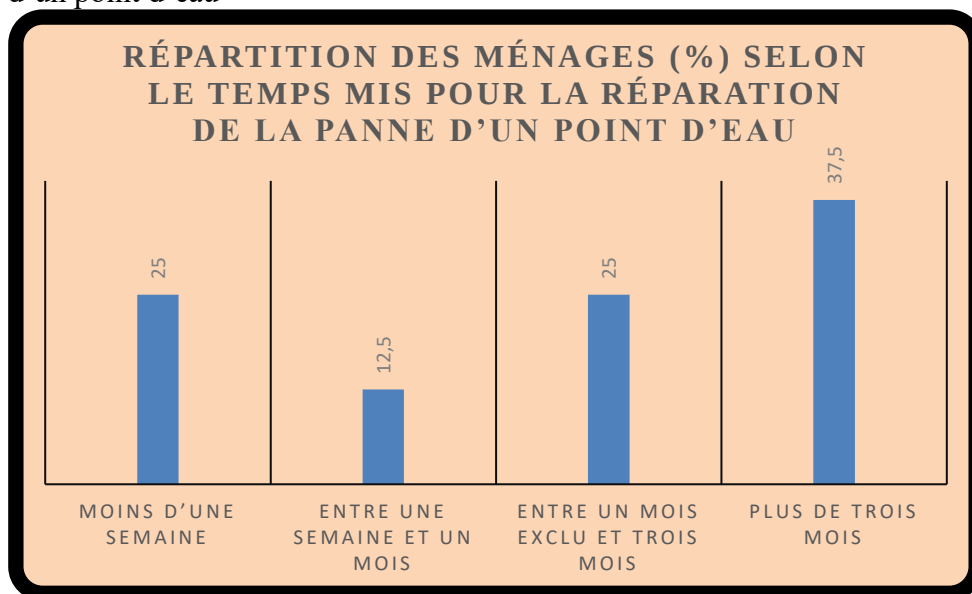
Tableau III.3 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité par jour de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Urbain	25,00	50,00	25,00	25,00	100,00
Rural	0,00	15,40	61,50	23,10	100,00
Ensemble	5,90	23,50	52,90	23,50	100,00

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

La disponibilité des sources d'approvisionnement en eau n'est pas synonyme de couverture des besoins des ménages en la matière. En réalité, seulement 5,9% des ménages à Galim estiment que leurs principales sources d'approvisionnement couvrent leurs besoins en eau. Cependant, pour la plupart des chefs de ménage, ces sources ne sont pas accessibles à tout moment de la journée. En fonction des villages/quartier on a des points d'eau accessibles une à trois fois par jour.

Graphique III.4:Répartition des ménages (%) selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau

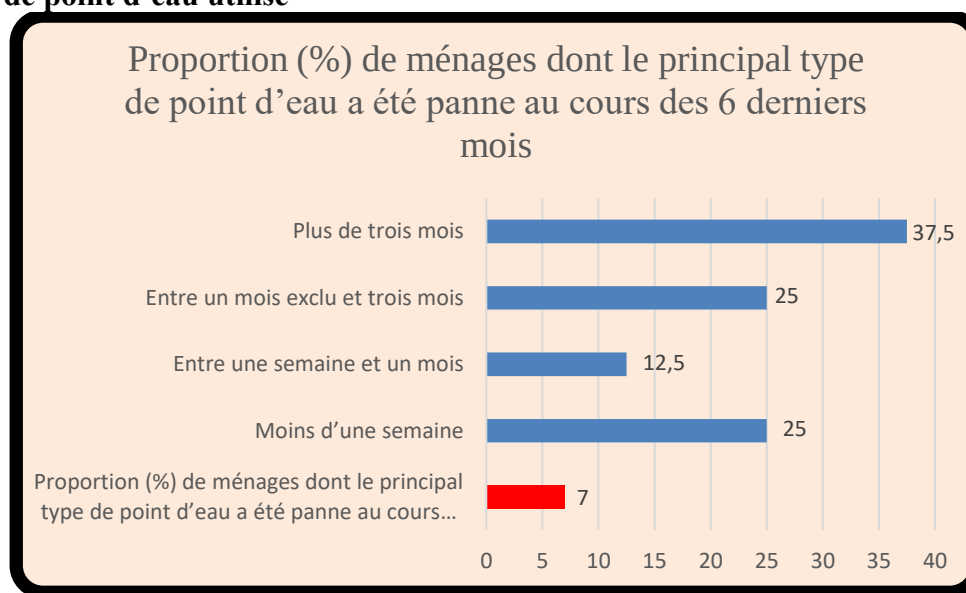


Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

III.2.2 Entretien et maintenance des points d'eau

Les principales sources d'approvisionnement en eau tombent assez souvent en panne et la durée de réparation varie entre l'ordre de semaine et des mois. En effet, 7% des ménages enquêtés déclarent que leur principale source d'approvisionnement en eau est tombée en panne ces six derniers mois. Par ailleurs, plus de 62,50% des pannes déclarées ont été réhabilitées après un mois d'attente au minimum. De manière générale, ces points d'eau sont remis en état de fonctionnalité par les services de la commune, l'élite de la localité, les comités de gestions et les communautés.

Graphique III.5: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé



Il est important de souligner que les comités de gestions des ouvrages hydrauliques sont peu dynamiques dans la commune de Galim. D'après les chefs de ménages, plus de 64% des pannes d'eau trouvent des solutions grâce aux initiatives des populations. La commune contribue pour 27,6% des pannes et les COGES pour 13%.

Tableau III.4 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Urbain	1,90	90,40	0,00	7,70	0,00
Rural	16,50	9,10	0,00	81,30	8,50
Ensemble	13,20	27,60	0,00	64,50	6,60

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

III.2.3 Caractérisation et appréciation des points d'eau

La disponibilité, l'accessibilité et la qualité de l'eau sont des variables qui permettent d'apprécier l'état des services de l'hydraulique dans une Commune. Dans la commune de Galim en occurrence, l'échange avec les ménages a révélé que seulement 49,7% et 64,3 des ménages ont respectivement accès à leurs principales sources d'approvisionnement en eau pendant toute l'année et tous les jours. En outre, 3,5% de ménages dépensent en moyenne 495 Fcfa par mois pour s'approvisionner en eau potable. 25% de ces derniers estiment que ce montant est élevé. Les résultats présentés dans le tableau ci-après montrent que les ménages parcourent près de 3 km pour atteindre leur principale source d'approvisionnement. Ce trajet leur prend en moyenne environ cinq dizaines de minutes de marche. Cette situation est liée à la forte

fréquence des points d'eau et des réseaux d'adduction en panne. Une fois arrivé au point d'eau, il faut attendre près d'une dizaine de minutes pour arriver à son tour de puiser, le temps pour dix personnes de puiser à l'avance. A cet effet, une majorité relative des ménages (55%) expriment leur insatisfaction vis-à-vis du service public qui leur est rendu en matière d'accessibilité en eau dans la commune. Cela s'explique par une appréciation péjorative de la qualité de l'eau et la distance moyenne parcourue pour atteindre le principal point d'eau publique.

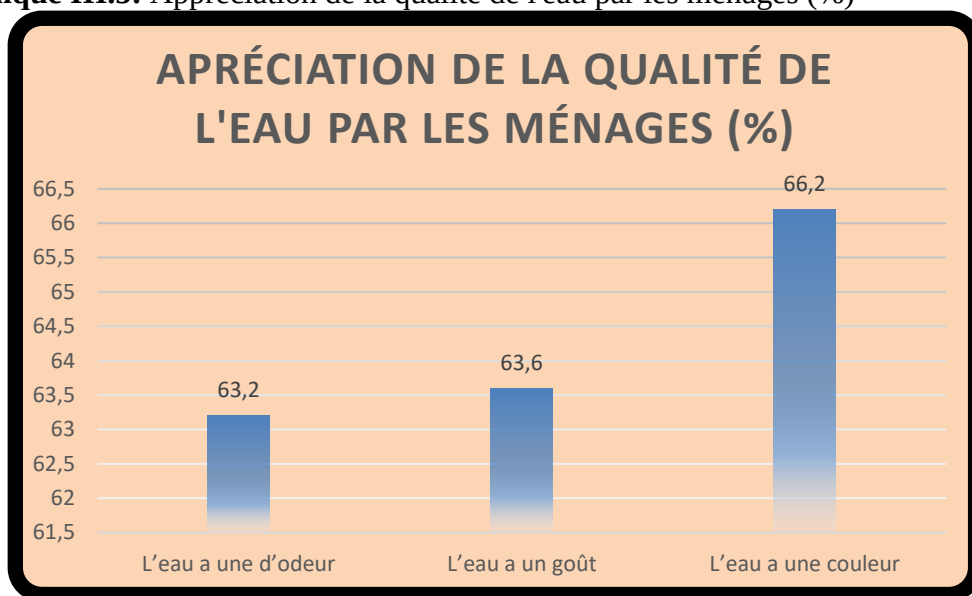
Tableau III.5 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	8057,20	20,10	11,20	19,30	32,70	11,50	44,20	9,60	1,90
Rural	1411,50	29,50	6,40	7,70	17,60	5,70	8,50	42,00	26,10
Ensemble	2927,20	48,70	7,50	10,30	21,10	7,00	16,70	34,60	20,60

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Les avis des ménages de la Commune de Galim vis-à-vis de la qualité de l'eau laisse comprendre une nécessité d'amélioration de l'offre disponible en la matière. Plus de 66,2% des chefs de ménage estiment qu'ils consomment une eau colorée ; 63,6% d'entre eux sentent parfois un goût dans leur eau de consommation et 63,2% disent que celle-ci a parfois une odeur.

Graphique III.5: Appréciation de la qualité de l'eau par les ménages (%)



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Les résultats présentés dans ce tableau montrent que la commune de Galim devrait inscrire dans ses projets le volet de potabilisation du potentiel hydraulique de la Commune. Il est dès lors nécessaire d'implanter des centres d'épuration d'eau destinée à la consommation. Cela est faisable avec le concours financier et technique des riverains.

Tableau III.6 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :							Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l'Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	A l'Autorités administratives	A Camwater/SNEC	
Urbain	3,50	100,00	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rural	24,70	80,60	65,70	94,00	4,50	6,00	1,50	3,00	9,00
e Ensemble	21,00	81,20	66,70	94,20	4,30	5,80	1,40	2,90	8,70

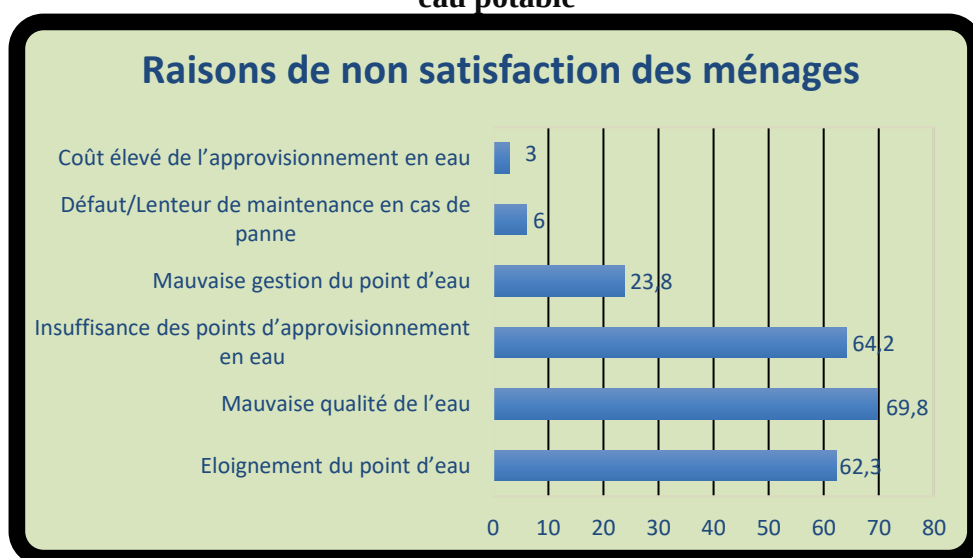
De manière générale, les ménages n'ont pas significativement exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable. Pour cette proportion ayant exprimé son besoin seulement

8,7% ont eu une suite favorable (création d'un point d'eau). En effet, Seulement 21%des ménages enquêtés ont demandé la réalisation d'un ouvrage hydraulique dans leurs localités. Ces derniers disent l'avoir fait à l'endroit du Maire 81,20%, des autorités administratives et de l'Etat 69,10%, de l'élite 94,2%,du chef de village ou du quartier et des comités de gestion. Cette non significativité d'expression des populations témoigne à suffisance que ces dernières ne sont pas suffisamment éduquées en la matière. Il devient dès lors nécessaire pour la commune et les institutions de l'Etat de mettre en place des mécanismes d'incitation et de participation des populations au processus de développement de leur commune.

III.2.4 Satisfaction des ménages en approvisionnement en eau

L'eau est une ressource vitale pour la vie : pour les cultures, pour se laver, pour préparer les aliments, pour le ménage, pour la consommation domestique et humaine. La connaissance des raisons de non satisfaction des populations en matière d'alimentation en eau permettra de mieux orienter les actions à entreprendre. Comme nous l'avons souligné plus haut, on note encore une faible significativité statistique de la proportion des ménages ayant exprimé les raisons de leur insatisfaction. Cependant, 80,8% de ménages enquêtés ne sont pas satisfaits de l'offre publique en approvisionnement en eau. Le graphique ci-après indique que le malaise au sein de la population est lié à l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau est de 64,20, à l'éloignement du point d'eau 62,3%, à la mauvaise qualité de l'eau 69,80% et le défaut de gestion des points d'eau 23,80%. Ce graphique indique ce qu'un même ménage peut avoir.

Graphique III.6:Non satisfaction des ménages en approvisionnement en eau potable



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

III.2.5 Actions envisagées en vue d'améliorer les services d'approvisionnement en eau

Face à cette non satisfaction, les ménages de la commune GALIM sont majoritairement favorables à l'idée de contribuer à l'amélioration des services rendus dans l'approvisionnement en eau potable. En effet, plus de 54,26% des ménages sont volontaires à contribuer pour l'augmentation des points d'eau soit en participant à la construction ou en octroyant un site pour la construction. En outre, 15% des ménages sont prêts à contribuer à l'amélioration de la gestion des points d'eau dans la commune. Et plus de 14,45% des ménages voudraient bien contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau dans la commune. Au regard de cette volonté collective des populations, il est nécessaire de mettre sur pied un cadre qui permet de mutualiser les efforts afin d'optimiser l'approvisionnement en eau dans la commune de Galim.

Tableau III.7 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain	10,50	19,30	82,50	7,00	7,00	1,80	1,80	1,80	0,00	5,30	0,00
Rural	60,90	67,90	44,60	12,90	30,60	12,20	14,40	16,60	17,70	16,20	1,50
Ensemble	52,10	59,50	51,20	11,90	26,50	10,40	12,20	14,00	14,60	14,30	1,20

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

L'accès à l'eau potable pour tous reste toujours un défi à relever pour les populations de la Commune de Galim. L'amélioration de l'offre en eau en quantité et en qualité passe à priori par : l'augmentation des points d'eau à 64,2%; une meilleure gestion des points d'eau existants à 23,8% ; la réhabilitation des infrastructures existantes à 70%et l'amélioration de la qualité à 69,8%. Ces attentes des populations cadrent avec les raisons de non satisfaction évoquées plus haut. Pour répondre aux besoins en adduction d'eau potable, la Commune doit préparer des programmes pluriannuels d'interventions pour une gestion concertée des

ressources en eau avec l'Etat, l'élite, les autres partenaires et les usagers susceptibles de contribuer à leur mise en œuvre.

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de l'hydraulique. Mais les populations de la Commune de Galim ignorent les orientations des politiques gouvernementales dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les tableaux produits, il s'avère nécessaire pour l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'action de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Galim, les améliorations contenues dans le Tableau ci-après.

Tableau III.8 : Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations

SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE L'HYDRAULIQUE	AMELIORATIONS SUGGEREES
Le nombre de points d'approvisionnement en eau potable est insuffisant.	L'augmentation des points d'eau a été souhaitée. Toutefois, une cartographie des points d'eau indiquant leur débit, leur état de fonctionnalité et la densité de la population pourrait servir à bon escient dans la prise de décision relative à l'augmentation des points d'eau.
L'eau destinée à la consommation est de mauvaise qualité du fait de son goût particulier, de son odeur remarquable et de sa couleur inadaptée.	- Education des populations à la protection des points d'eau des éléments nocifs ; - Renforcement des capacités des populations sur les stratégies de potabilisation de l'eau ; - Sensibilisation des populations sur la nécessité de boire une eau de bonne qualité pour préserver leur santé et économiser sur les frais médicaux ; - Apprendre aux populations à développer des stratégies pour garantir leur accès à l'eau potable.
Les points d'eau existants sont mal gérés.	- Sensibiliser les populations sur la mise en place des Comités de Gestion des points d'eau ; - Former les membres du Comité de Gestion des points d'eau à l'entretien des ouvrages hydrauliques et la gouvernance des biens publics.

III.3. SERVICES DE SANTE

La commune de Galim est couverte par quatre (24) formations sanitaires dont deux (17) Centres de Santé Intégrés (CSI), un (01) Hôpital de District et six (06) formations de santé privées. En outre, vingt-deux (22) formations sur les vingt-quatre (24) existantes sont fonctionnelles et seulement le ¼ dispose d'un Comité de Santé (COSA). Il est aussi à noter que l'accompagnement des services de la Mairie près de ces formations sanitaires pour leur entretien et leur gestion au quotidien est assez faible. Dans le cadre de sa Stratégie Nationale de Développement, le gouvernement camerounais vise entre autres l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre sanitaire et le financement de la demande. Toutefois, l'accès aux médicaments reste encore difficile ; les plateaux techniques dans les hôpitaux de districts ne sont pas toujours complets ; le personnel médical et paramédical est insuffisant, voire inexistant dans certains centres de santé surtout dans ceux nouvellement construits. L'accès au personnel médical et paramédical pour se faire soigner est le plus souvent monnayé dans certains centres de santé publics. En ce qui concerne la Commune de Galim, l'offre des services de santé publique est appréciée à travers la disponibilité et l'utilisation des services de santé ; le coût et la qualité des services sanitaires.

III.3.1 Utilisation des et caractérisation des formations sanitaires

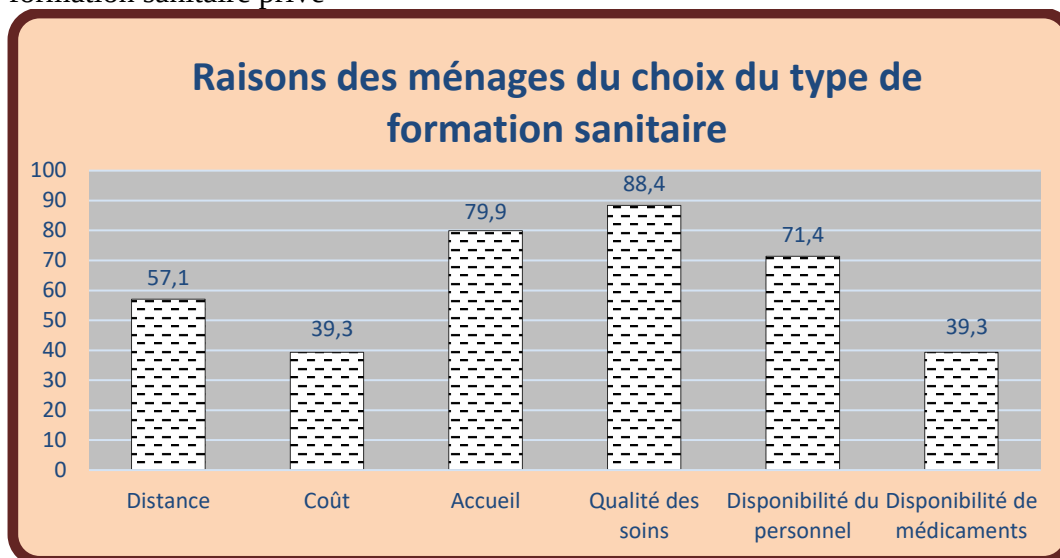
La norme voudrait que deux formations sanitaires soient distantes de 5 km pour permettre à la population d'avoir accès à la stratégie fixe qui est la moins coûteuse aussi bien pour l'Etat que pour les populations. En appliquant cette norme dans la commune de Galim, on trouve un taux de couverture au-dessus des 100% pour un total de 14 formations sanitaires que devrait couvrir la commune. Le Tableau ci-après montre que 68,3% des ménages préfèrent fréquenter les formations de santé privées.

Tableau III.9 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	87,70	10,50	1,80	100,00
Rural	19,90	28,40	51,70	100,00
Ensemble	31,70	25,30	43,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Graphique III.7:Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Le recours à une formation sanitaire est fonction de la satisfaction des soins recherchée par l'utilisateur. Raison pour laquelle, les chefs de ménages peuvent traverser la formation sanitaire la plus proche si son plateau technique ne répond pas à leurs besoins pour se rendre dans un centre de santé plus loin. Les raisons pour lesquelles les ménages de Galim choisissent les formations privées sont multiples. Celles-ci (57,10%) accusent les longues distances qui les séparent des formations publiques dont les distances impliquent des dépenses supplémentaires augmentant par ricochet le coût (39,30). En grande proportion, les ménages sont unanimes sur le fait que l'accueil (79,9%), la qualité des soins (88,4%) et la disponibilité du personnel soignant (71,4%) et des médicaments (39,30%) sont bien mieux dans les formations privées que celles du secteur public.

Tableau III.10 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	35,30	64,70	100,00	17284,30	39,30
Rural	38,80	61,30	100,00	2776,70	62,50
Ensemble	37,40	62,60	100,00	8524,70	145,40

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Au regard de ce Tableau, il ressort que plus de 62,60% des ménages déclarent ne pas être proches de leurs principales formations sanitaires publiques fréquentées. Cela s'explique par le fait qu'il s'agisse principalement de l'Hôpital de District de Galim qui est très éloigné des ménages de la commune. Toutefois, il existe des CSI publics dans plusieurs villages / quartiers de la commune qui sont faiblement fréquentés. La distance moyenne parcourue pour atteindre leur principale formation sanitaire publique est estimée à plus de 8,5 km soit 4 heures et 40 minutes environ de marche à pied.

III.3.2 Coût et appréciation du service rendu

Le coût et la qualité des services sanitaires dépendent du pouvoir d'achat, de l'accessibilité des populations, de la disponibilité des soins et de la qualité du plateau technique. L'analyse du Tableau ci-après montre qu'au moins 90% des chefs de ménages fréquentent les formations sanitaires qui disposent du petit matériel de soins (ciseaux, seringues, alcool, tensiomètre, thermomètre, gangs etc.)

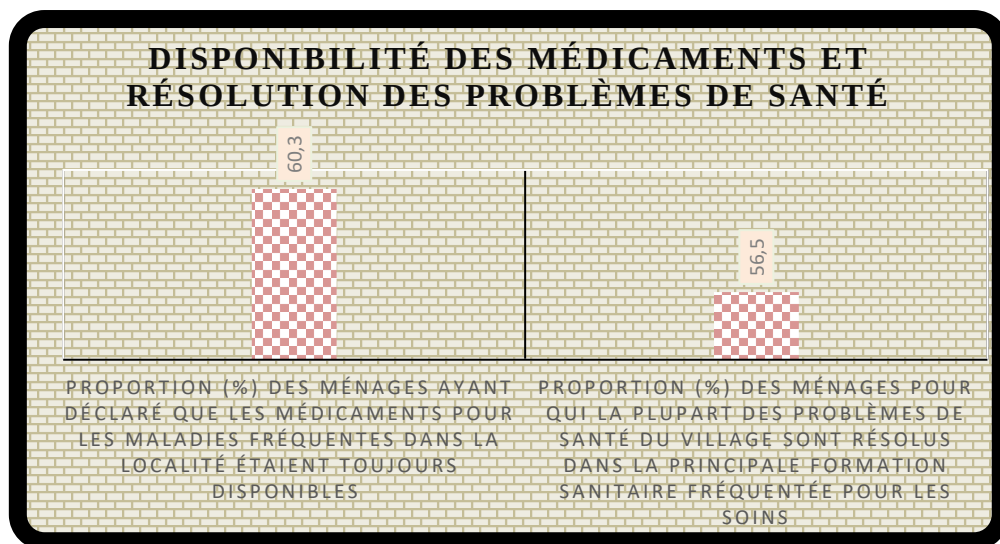
Tableau III.11 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins								
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants
Urbain	100,00	100,00	100,00	96,10	98,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Rural	98,80	98,80	98,80	97,50	93,80	86,30	85,00	86,30	87,50
Ensemble	99,20	99,20	99,20	96,90	95,40	91,60	90,80	91,60	92,40

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Si 60,30% des ménages déclarent que les médicaments sont disponibles dans formations sanitaires proches des lieux d'habitation, plus de 56,50% d'entre eux trouvent satisfaction face leurs problèmes de santé que dans leurs principaux centres de santé qui sont très éloignés d'eux.

Graphique III.8 :Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Les frais de consultations dans les CSI sont fixés entre 200 et 300 FCFA au maximum. Dans les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et les Hôpitaux de Districts, ces frais sont fixés à 600 FCFA. L'analyse du Tableau ci-après montre que les chefs de ménages paient en moyenne 726 FCFA pour les services de consultation. En plus, la majorité de ces chefs de ménages (39,90%) trouvent que le montant payé est raisonnable. Néanmoins 61,10% des chefs de ménage estiment que ce montant est élevé. Par ailleurs, 19,10% de ces derniers déclarent avoir payé des frais non autorisés afin de bénéficier des soins. En revanche, plus de 31,30% déclarent avoir été bien accueillis par le personnel soignant tandis que 13% affirment n'avoir pas bien été accueillis et 55,7% trouvent l'accueil passablement bon. On peut donc dire que dans ce

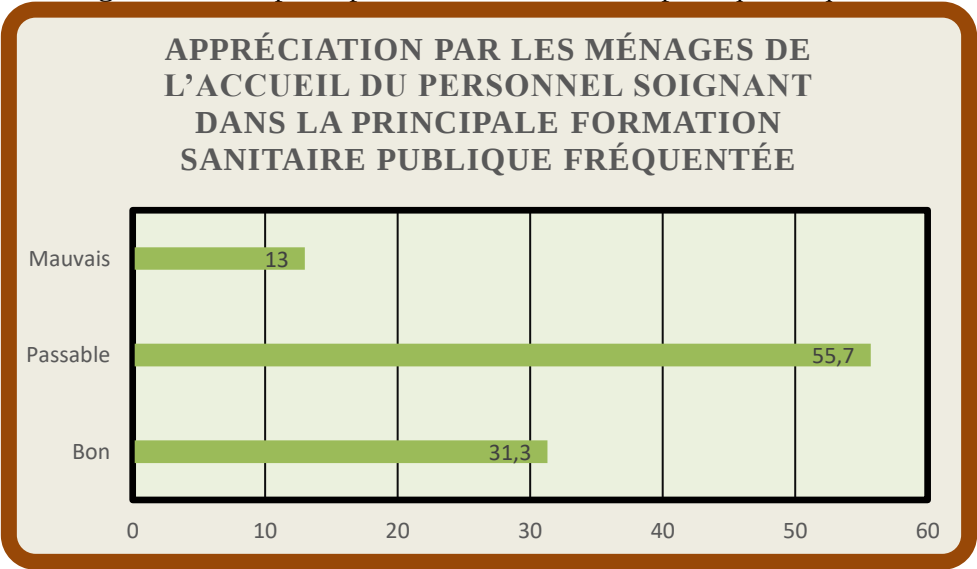
secteur, la demande des soins est supérieure à l’offre. Ceci pose le problème de la gouvernance des formations sanitaires. Une gestion rationnelle de ces formations sanitaires peut permettre d’améliorer l’accès aux services de santé dans la commune de Galim.

Tableau III.12 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l’accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l’obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l’obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d’autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l’obtention des soins
Urbain	615,70	52,90	7,80
Rural	796,30	66,30	26,30
Ensemble	726,00	61,10	19,10

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Graphique III.9:Appréciation par les ménages de l’accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée

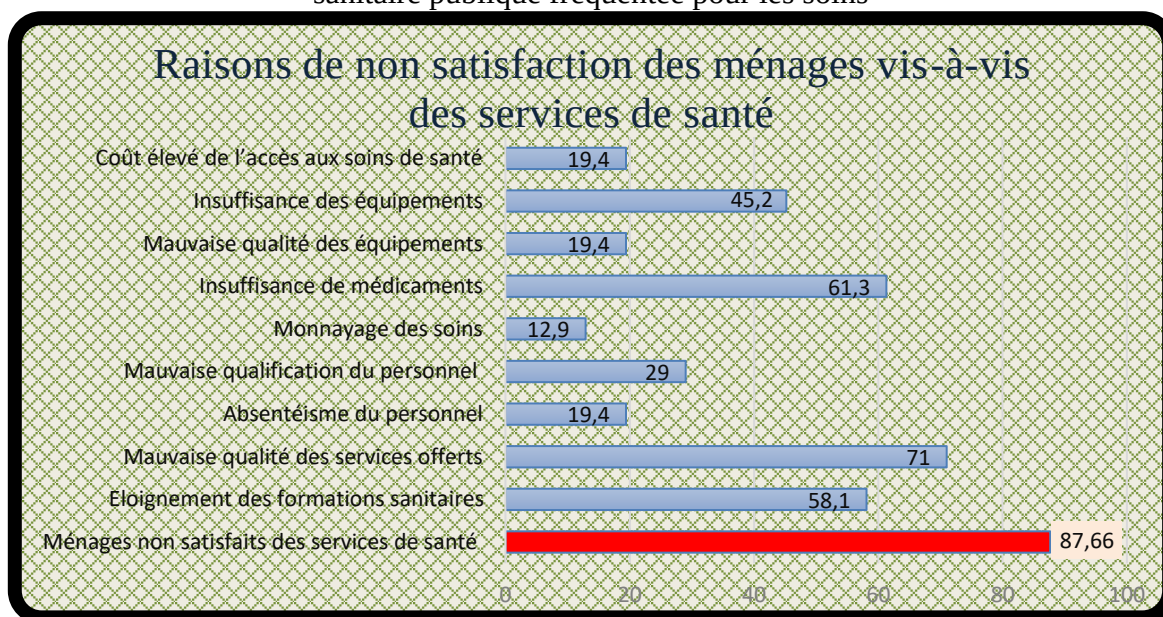


Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

III.3.3 Satisfaction des ménages du service sanitaire

L'organisation du système de santé au Cameroun prévoit l'implication et la contribution des populations bénéficiaires des services de soins de santé à travers l'organisation des Comités de Santé (COSA, COSADI ; COGE) qui sont les structures de dialogue et de participation communautaire. De manière globale, plus de 87,66% des chefs de ménages de la commune de Galim sont insatisfaits pour des raisons qui figurent dans le Tableau ci-après. Les résultats issus de ce Tableau montrent que 58,1% se plaignent de l'éloignement des centres de santé ; 71% accusent la mauvaise qualité des services ; 12,9% dénoncent des actes de corruption ; 45,2% ne sont pas satisfaits des équipements ; 19,4% plaignent le coût élevé d'accès aux soins ; 61,3% déplorent l'insuffisance des médicaments etc.

Graphique III.10 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour les soins



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

III.3.4 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu

Face à cette non satisfaction, les ménages de la commune Galim sont majoritairement favorables à l'idée de contribuer à l'amélioration des services rendus dans le secteur sanitaire. En effet, 38,95% des ménages sont volontaires à contribuer par des plaidoyers pour la

construction des formations de santé supplémentaires. En outre 48,85 sont prêts à plaider pour l'extension et la réhabilitation des équipements médico-sanitaires. Aussi, 26,63% des ménages voudraient bien contribuer à l'amélioration de la gestion des FOSA dans la commune. En fin 7,6% veulent contribuer à la réduction du coût d'accès aux soins de santé. Auegard de cette volonté collective des populations, il est nécessaire de mettre sur pieds un cadre qui permet de mutualiser les efforts afin de renforcer l'accès aux services de santé dans la commune de Galim.

Tableau III.13 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/ Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités
Urbain	17,60	25,50	45,10	43,10	17,60	48,80	50,90	9,80	19,60	0,00	2,00	0,00	0,00
Rural	51,30	48,80	63,80	40,00	51,30	23,80	20,00	20,00	23,80	11,30	21,30	12,50	2,50
Ensemble	38,20	39,70	56,50	41,20	38,20	39,10	37,50	16,00	22,10	6,90	13,70	7,60	1,50

Source :

Enquête

CCAP2,

GALI

III.3.5 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de la santé. Mais les populations de la Commune de Galim connaissent encore des difficultés dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les Tableaux produits ci-haut, il serait important pour l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'action de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Galim les améliorations contenues dans le Tableau ci-après.

Tableau III.14 : Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE SANTE	AMELIORATIONS SUGGEREES
Le nombre de formations sanitaires est insuffisant.	- L'augmentation du nombre de formations sanitaires dans la Commune de Galim. Toutefois, la distance exigée entre deux centres des formations sanitaires et la densité de la population devant bénéficier de cette structure (rapport médecin/population) doivent servir de repère dans la prise de décision relative à cette augmentation. - L'édification des populations sur les conditions de création d'une formation sanitaire.
Insuffisance du personnel de santé qualifié pris en charge par l'Etat.	- L'augmentation du personnel qualifié dans les formations sanitaires de la Commune de Galim a été souhaitée. Toutefois, le nombre de patients enregistré quotidiennement par formation sanitaire et celui reçu par chaque praticien pourraient déterminer la pertinence de la sollicitation. - L'information des populations sur l'offre des services de santé par les formations sanitaires ; les encourager à dénoncer les mauvaises pratiques et les insuffisances du personnel de santé
La pharmacie des services de santé n'est pas très fournie.	- L'amélioration de la gestion des stocks pourrait grandement contribuer à la réduction des problèmes relatifs à l'approvisionnement en médicaments de première nécessité. - L'ouverture des pro-pharmacies dans les zones rurales ; ceci contribuerait aussi à pourvoir ces zones en médicaments plus spécifiques. Cette complémentarité permettrait aussi de palier aux éventuelles ruptures observables dans les formations sanitaires.
Amélioration du plateau technique.	- Les formations sanitaires étant classées par catégories, la Mairie doit s'assurer que chaque structure a la possibilité d'offrir les soins à la hauteur de sa classification. Ceci passe par des ressources tant humaines que matérielles. - L'information des populations sur le classement des formations sanitaires (niveau de compétences exigibles) et les coûts des services offerts.
Redynamisation des comités de gestion	La commune doit conjointement avec le district de santé mettre sur pied des COSA, former leurs membres et les outiller pour un accompagnement efficace des actions publiques en matière de santé.

III.4 SERVICES DE L'EDUCATION

En matière d'éducation et de formation professionnelle, laSND-30 fixe les objectifs et les orientations en mettant un accent particulier sur la formation du capital humain. Cela passe entre autres par des enseignements fondamental et pratique de qualité pour pouvoir dispenser aux élèves des cycles d'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoirs, du savoir-faire et du savoir-être requis pour leur insertion sociale.

Pour garantir la qualité de l'enseignement, l'amélioration des infrastructures, la maîtrise réelle des effectifs sont indispensables, autant que la réduction des coûts de scolarité et la qualité du personnel enseignant. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique capte l'état de satisfaction des populations de la Commune de Galim et négocie les changements nécessaires dans ce secteur stratégique sur la base de leurs attentes. Le secteur de l'éducation dans la Commune de Galim est assez représentatif dans les différents ordres d'enseignement qui y existent (maternel, primaire, et secondaire). Cependant, la commune n'abrite pas encore un établissement d'enseignement supérieur.

III.4.1 Disponibilité et accessibilité des services de l'éducation par cycle

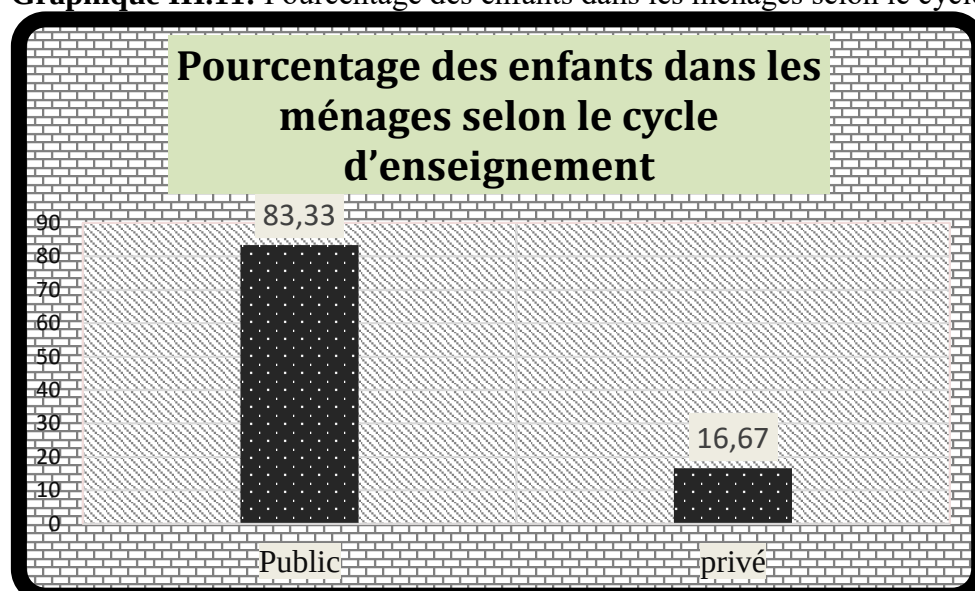
La création des établissements scolaires obéit à la croissance démographique et s'adosse sur des normes sectorielles de l'éducation. Au Cameroun la loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au dispose en son Article 7 que l'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique et de religion, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. La carte scolaire de Galim présente 87 établissements pour les ordres d'enseignement maternels, primaires et secondaires. Les écoles maternelles couvrent 13% de la totalité tandis que les écoles primaires représentent 73,5% et les établissements secondaires 12,6%. S'agissant de ces derniers, plus de 72,7% sont à cycle complet. 100% de ces écoles sont fonctionnelles. En revanche 7% ont des infrastructures encore en matériaux provisoires.

Tableau III.15 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 ^{ème} cycle		Total	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	privé
Urbain	100,00	0,00	61,90	38,10	75,00	25,00	100,00	0,00	76,74	23,26
Rural	87,50	12,5	80,76	19,24	94,11	5,89	91,66	8,34	86,13	13,87
Ensemble	92,30	7,69	75,34	24,66	88,00	12,00	93,93	6,07	83,33	16,67

quête CCAP2, GALIM 2022

Graphique III.11: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement



Source : Enquête CCAP2, GALIM

Le choix d'une obédience publique ou privée de l'établissement où fréquentent les enfants est déterminé par plusieurs facteurs dans la commune de Galim. De manière générale, les établissements d'enseignement privé sont très peu nombreux dans l'ensemble du territoire communal. Ainsi, plus de 83% d'élèves fréquentent les établissements publics à Galim. Le Tableau ci-haut présente la répartition des élèves selon qu'ils fréquentent dans les établissements publics ou privés. Dans le cycle Maternel, on note que 92,30% d'enfants fréquentent le public et 7,69% fréquentent au cycle privé. Pour ce qui est de l'ordre primaire, on constate que 75,34% d'élèves fréquentent le public contre 24,66% au privé. Au secondaire, plus de 90,96% d'élèves vont au public et 9,04 fréquentent un établissement privé. Cela traduit la prépondérance des établissements publics dans la commune. La proportion des parents qui

choisissent d'inscrire leurs enfants dans le cycle privé déclarent que c'est pour des raisons d'éloignement (37,5%) et de qualité d'éducation (95,83%).

Tableau III.16 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	50,00	0,00	100,00
Rural	28,57	0,00	92,85
Ensemble	37,50	0,00	95,83

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

La proximité des populations par rapport à la localisation des établissements scolaires est un indicateur de disponibilité et d'accessibilité à l'éducation. La création des établissements scolaires obéit à la croissance démographique et s'adosse sur des normes claires. Au Cameroun la loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation dispose en son Article 7 que l'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique et de religion, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique.

Tableau III.17 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	7,01	26,19	22,86	41,86	58,13	100,00
Primaire	8,77	34,68	30,18	54,86	45,13	100,00
Secondaire 1 ^{er} cycle	17,54	21,40	20,73	36,23	63,76	100,00
Secondaire 2 nd cycle	0,00	2,95	2,43	4,71	95,28	100,00

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

La répartition des établissements scolaires dans la Commune de Galim est un indicateur d'accessibilité à l'éducation par les jeunes en âge d'être scolarisés. Il est important de noter une forte disparité en fonction des différents cycles d'enseignement

disponibles dans la Commune. A cet effet plus de 22,86% des ménages sont dans des localités qui couvrent au moins un établissement scolaire maternel, 30,18% des ménages partagent le même village/quartier avec une école primaire au moins. Il en est de même pour 20,73% des ménages avec des établissements secondaires du premier cycle et seulement 2,43% des ménages sont dans la même localité avec des Lycées d'enseignement général et technique. Cependant la grande majorité des chefs de ménages soit plus de 95,28% déclarent ne pas résider à proximité de ces établissements scolaires.

Tableau III.18 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Distance moyenneparcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenneparcourue	Temps moyen mis	Distance moyenneparcourue	Temps moyen mis		
Maternel	89,47	4,21	1037,27	19,11	828,96	25,30
Primaire	743,94	18,77	864,61	15,81	665,60	15,89
Secondaire	671,05	15,07	5089,66	81,35	6030,81	90,83

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

La distance à parcourir et le temps mis restent un facteur déterminant plusieurs familles et enfants en matière de motivation à fréquenter un établissement scolaire. Ce facteur peut être l'une des causes de déperdition scolaire, de découragement, d'abandon, de paresse et de risque de détournement. Le Tableau ci-haut montre qu'un élève du cycle maternel parcourt en moyenne 828,96 mètres pour arriver à l'école pour une durée de marche d'environ 25 minutes. Un élève du primaire quant à lui, fait 665,60m pour 15 minutes à peu près à pas de pieds et un élève du collège ou du lycée traverse 6030,81m sur une durée moyenne de 90,83minutes de marche à pied. De manière générale, un élève parcourt en moyenne 2,50km pour atteindre son établissement pendant une durée moyenne 44 minutes à peu près de marche à pied. Cette situation interpelle l'institution communale et les sectoriels en charge de l'éducation à accroître des efforts dans en matière de création des établissements scolaires surtout d'enseignement secondaire et maternel.

III.4.2 Coût et gestion des ouvrages voués à l'éducation

Par Décret présidentiel, l'école primaire est gratuite au Cameroun. Cependant certains frais exigibles sont encore perçus, notamment dans les cycles maternel et secondaire. Les populations

n'apprécient pas ces montants payés de la même façon. Les caractéristiques des structures qui existent témoignent du confort qui est l'un des gages du succès scolaire. D'après les renseignements issus de l'inspection de l'éducation de base de Galim, les cycles complets sont courants dans la commune (100%) pour tous les ordres d'enseignement. Toutefois, le jumelage des salles de classe est pratiqué pour les besoins de la cause ; ce qui suppose que la nécessité s'impose de pourvoir certains établissements de la commune en salles de classe et de les équiper en tables bancs pour limiter la promiscuité. Par ailleurs quatre écoles maternelles sur douze ont des bâtiments faits en matériaux provisoires et deux établissements d'enseignement primaire disposent des salles de classe en matériaux provisoires. Trois établissements (plus de 27%) du secondaire sur onze sont à cycle incomplet (premier cycle). En outre 19,69% d'élèves connaissent une situation d'insuffisance de tables bancs dans leurs salles de classe. Pendant ce temps, plus de 23,70% d'entre eux se partagent les mêmes salles de classe. Tous les répondants déplorent le fait que la distribution des manuels scolaires n'existe plus. Certains parents dont les enfants sont majeurs dans leurs établissements reconnaissent avoir bénéficié de la distribution des fournitures scolaires de la part de l'élite de la Commune.

Tableau III.19 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	38,78	84,84	12,12	3,03	100,00
Primaire	42,26	80,48	14,63	4,87	100,00
Secondaire	54,17	79,26	15,85	4,87	100,00

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Le Tableau ci-haut montre qu'une salle de classe contient en moyenne 45 élèves tout cycle confondu dans la commune de Galim. Cependant les salles de classe sont plus saturées par les élèves au cycle secondaire avec 54 élèves en moyenne par unité de classe ; suivi du cycle primaire avec 42 élèves en moyenne par classe et en fin le cycle maternel avec 39 élèves en moyenne par salle de classe. La régularité des enseignants est positivement appréciée par les chefs de ménage. En effet, 81,52% de ces derniers estiment que les enseignants de leurs enfants réguliers aux cours ; 15,85%

disent aussi que les enseignants sont moyennement réguliers à et 4,25% estiment qu'ils sont irréguliers.

Les parents d'élèves dans la commune de Galim ne sont pas en majorité favorables à l'adhésion aux Associations des Parents d'Elèves et des Enseignants (APEE). Plus de trois parents d'élèves sur cinq ne participent pas aux réunions d'APEE pour plusieurs raisons entre autres : la non reddition des comptes (78,33%), le non-respect des horaires (16,66%), les longues durées des réunions (5,4%). En outre, quatre des parents d'élèves sur cinq affirment que les réunions d'APEE sont des « réunions d'information et non d'échange ». A cet égard, les institutions en charge de l'éducation en partenariat avec la commune doivent mettre l'accent sur la sensibilisation et la communication autour des attributions de chaque membre de l'APEE et les missions de ladite association.

Le coût d'accès à l'éducation connaît une augmentation au quotidien d'après les chefs de ménages de la commune de Galim. Par Décret présidentiel, l'école primaire est gratuite au Cameroun. Cependant des frais exigibles sont encore perçus, notamment dans les cycles maternels et secondaires. Par ailleurs, les frais d'APEE sont aussi requis pour l'admission des enfants dans les établissements scolaires. Les populations n'apprécient pas ces montants payés de la même façon. C'est ce qui apparaît dans le Tableau ci-après.

Tableau III.20 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	5275,75	10096,96	503,03	15875,74	93,93	6,06	0,00	2,43
Primaire	567,07	5542,69	2174,39	9537,47	86,58	13,4	0,00	6,70
Secondaire	9765,15	21870,05	5765,48	374,68	97,56	2,4	0,00	6,09

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Par unité d'enfant qui fréquente le cycle maternel, les parents déclarent dépenser en moyenne 15875,74 Fcfa par année scolaire. Pour le cycle primaire, cette dépense s'élève à 8284,157 Fcfa et pour les élèves du cycle secondaire, les dépenses moyennes annuelles par unité d'enfant sont évaluées à 374,68 Fcfa. Au regard du Tableau ci haut, il apparaît que tous les ménages

paient des frais supplémentaires en plus des frais d'inscription et des frais d'APEE. Il faut rappeler que la plupart de ces frais relèvent des frais d'examen pour certains enfants. Les parents d'élèves plaignent aussi les frais dits d'épreuves pour les élèves du cycle primaire et maternel. Pour eux ces frais supplémentaires n'ont aucune raison fondamentale d'être étant donné que les frais d'APPE sont sensés couvrir ce volet de dépense. En définitive, 97,56% des parents d'élèves estiment que le coût de l'éducation à Galim est élevé. Pour eux, l'Etat du Cameroun ne subventionne pas l'éducation à la hauteur des besoins des bénéficiaires. C'est un point d'attention qui mérite d'être adressé pour amener les décideurs à se pencher plus sérieusement sur les clauses obligatoires de l'ODD4 en prévision de l'émergence en 2035.

III.4.3 III.4.3Appréciation des services de l'éducation par cycle

Les causes de l'insatisfaction des populations par rapport à l'offre publique en matière d'éducation sont liées à la situation géographique des écoles, aux infrastructures mal équipées, à la fréquence et à la qualité du personnel enseignant, au coût de la scolarité et aux mauvais résultats. L'éloignement des élèves par rapport à leurs établissements est la principale cause de l'insatisfaction des ménages dans la Commune.

Au niveau de la maternelle 76,40% des ménages sont insatisfaits suivi de 68,76% dans le primaire et 89,15% dans le secondaire. La formation et le recrutement des enseignants relèvent de la mission de l'Etat. L'APEE doit aussi palier à l'insuffisance des salles de classe et d'équipement ; or cette association est entièrement financée par les parents ; ce qui rend le coût de la scolarité élevé source d'insatisfaction de la plupart des ménages démunis. L'absence d'établissements scolaires dans certains quartiers /villages et l'éloignement des services d'éducation sur le terrain justifient en partie la non satisfaction des populations. Les mauvais résultats scolaires mis en cause s'expliqueraient par le fait que les enseignants des parents sont très mal payés en plus des mauvaises conditions de travail dans lesquelles ces derniers exercent. Il faut relever que l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels dans le secteur de l'éducation reste une priorité pour les acteurs de la mise en œuvre du processus de la décentralisation dans la Commune de Galim.

Tableau III.21 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	76,40	93,33	28,57	28,57	28,57	0,00	4,76	19,04	4,76	9,52	80,95	28,57
Primaire	68,76	97,27	23,63	23,63	18,18	7,27	1,81	14,54	14,54	10,90	85,45	23,63
Secondaire	89,15	96,50	33,96	35,84	18,86	5,66	5,66	7,54	13,20	16,98	81,13	33,96

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

III.4.4 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services de l'éducation

Face à cette insatisfaction collective, on observe une faible volonté des parents d'élèves à contribuer à l'amélioration de la situation. En effet, seulement 7,51% de ces derniers sont prêts à participer aux activités scolaires, 9,75% voudraient dénoncer les

comportements indélicats des enseignants, 9,14% veulent s'investir dans le renforcement des relations entre parents d'élèves et enseignants, 10,26% déclarent vouloir continuer à s'acquitter de leurs cotisations.

Tableau III.22 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Denunciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	3,35	1,21	3,96	4,26	5,48	0,60	0,91	1,52	1,52	0,30
Primaire	10,36	3,04	12,19	10,06	11,28	7,01	4,87	4,57	5,18	0,60
Secondaire	8,84	3,35	13,10	13,10	14,02	3,96	5,79	5,18	4,57	0,60
Moyenne	7,51	2,53	9,75	9,14	10,26	3,85	3,85	3,75	3,75	1,50

Source : Enquête CCAP2, Galim 2022

Cette forte réticence des parents d'élèves et chefs de ménages suscite la nécessité pour la commune et les sectoriels en charge de l'éducation de développer des stratégies pour les impliquer davantage dans la gestion des questions éducatives au niveau de la municipalité.

III.4.5 Synthèse de la perception des services d'éducation et améliorations suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de l'éducation. Mais les populations de la Commune de Galim connaissent encore des difficultés dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les Tableaux produits plus hauts, il serait important pour l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'actions de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Galim, les améliorations contenues dans le Tableau ci-après en matière d'éducation.

Tableau III.23 : Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE SANTE	AMELIORATIONS SUGGEREES
Avoir une école plus proche / Ajouter les écoles	- L'augmentation des établissements tous cycles confondus dans la Commune de Galim est recommandée. Toutefois, la création de nouveaux établissements devrait servir à pallier aux effectifs pléthoriques et non à plaire aux populations. - L'exploitation de la carte scolaire et le dénombrement des populations devant bénéficier de nouvelles structures serviraient de base pour la prise de décision d'éventuelles créations. - Eduquer les populations sur les conditions de création d'un établissement.
Ajouter le personnel	- L'Etat doit s'acquitter de ses missions régaliennes par la formation, le recrutement et l'affectation des personnels dans les services de l'éducation. - Toutefois, une bonne gestion des APEE pourrait contribuer à atténuer ce problème.
Diminuer les coûts de la scolarité	- Dans le cadre des compétences transférées, les Communes doivent davantage appuyer les établissements (réparation des classes endommagées ; construction de nouvelles salles de classe, etc.) - Les parents doivent participer activement aux réunions des APEE afin contribuer à la prise des décisions (notamment les montants des contributions aux APEE et l'utilisation des fonds collectés). - Les APEE peuvent aussi monter et mettre en œuvre des activités génératrices de revenus pour financer les besoins de l'école.
Améliorer la qualité des enseignements	- L'Etat doit mettre l'accent sur la qualité de formation, le sens de l'éthique et de la rigueur sur l'excellence académique et scolaire tant pour le personnel enseignant que pour les élèves.

S

Q
u
i
c
e

:

E
n
q
u
ê
t
e

C
C
A
P
2
,

G
a
l
i
m

2
0
2
2

La Commune de Galim a été créée le 17/09/1962 par la transformation du District de Galim en Arrondissement de Galim par le Décret N°62/DF/338. Elle dépend du Département deBamboutos, dans la Région de l'Ouest Cameroun. La loi de 2004 portant orientation de la décentralisation définit les compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées par secteur d'activité, et fait de la Commune l'unité de développement local. Dès lors, la Commune a pour mission première de travailler pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations. En retour, ces dernières ont le devoir de s'informer sur les services communaux de base, de bien connaître leur importance pour pouvoir les solliciter.

III.5.1 Caractérisation de la fourniture des services dans l'institution communale

La commune de Galim, comme toutes les autres communes du Cameroun, en plus des services régaliens qui lui sont reconnus rend bien d'autres services dans le cadre du transfert des compétences de certains secteurs de l'Etat. Les principaux services rendus par la commune sont les services d'état civil, les services d'aménagement du territoire et les services relevant des compétences transférées. Le Tableau ci-après résume l'offre des services de la commune de Galim aux populations.

TableauIII.24 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Portion de ménage demandé le service dans les 12 derniers mois	Portion de ménage demandé le service dans les 12 derniers mois	Temps mis pour obtenir le service communal			
			Moins d'un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et trois mois	Plus de trois mois
Acte de naissance	13,40	10,70	7,27	1,36	2,72	11,4
Acte de décès	2,40	2,40	2,50	0,00	2,50	12,5
Acte de mariage	2,40	1,80	2,50	5,00	7,50	0,00
Legalisation des documents officiels	3,00	2,40	00,0	0,00	0,00	0,00
Délivrance des documents d'Urbanisme	0,30	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
Aménagement des voiries	0,00	0,00	0,00	0,00		
Gestion des déchets /assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00		

Hygiène et salubrité	0,00	0,00	0,00	0,00		
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,30	0,00	0,00	0,00		00,00
Transport public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Eclairage public	0,30	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
Aménagement des aires de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Certificat de domicile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Validation des plans de localisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Authentification des documents	0,30	0,00	9,00	0,00	0,00	1,00
Informations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Le Tableau ci-contre présente l'état de demande des services communaux par les populations de Galim ces douze derniers mois et leur appréciation de la qualité de l'accueil et de la durée de rendement du service. On peut donc constater de manière générale, un faible taux de demande de service de la part des populations auprès de la commune de Galim. En réalité, outre le service d'établissement des actes de naissances demandé par 13,40% des populations, aucun autre service n'a atteint les 10,2% de demandeurs (en occurrence le service de légalisation de documents officiels). Par ailleurs, la proportion maximale des ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon est de 10,7%. Cela expliquerait le niveau élevé d'insatisfaction des usagers au passage à la Mairie lors des demandes de services. Cependant il est à noter que pratiquement tous les services (99,99%) de légalisation de documents officiels et d'authentification des documents sont rendu en une journée maximum. Ce qui est encourageable. C'est donc dire que le niveau de demande des services à la Mairie est très faible. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les populations ne sont pas suffisamment informées sur les services disponibles à la commune. Le paragraphe suivant va nous permettre de voir l'appréciation que ces populations ont des services de l'institution communale.

III.5.2 Contraintes liées aux services communaux et promotion de l'engagement citoyen dans la Commune

L'appréciation du coût et de la qualité des services rendus par la commune passent par l'évaluation du temps et des moyens mis en jeu pour leur obtention.

Tableau III.25 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui ont long ou très long temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible /absent	absence de matériel de travail	incompétence du personnel	mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres
Acte de naissance	80,90	66,70	11,11	0,00	5,55	16,66	6,70
Acte de décès	73,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00
Acte de mariage	20,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00
Légalisation des documents officiels	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00
Délivrance des documents d'Urbanisme	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Gestionnement des espaces verts et de loisir	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
Eclairage public	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
Authentification des documents	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

L'analyse de ce Tableau montre les populations en grande majorité estiment que le temps mis pour les recevoir à la mairie est long voir même très long. Seuls les services de demande de légalisation de documents et d'établissement d'acte de mariage connaissent une appréciation positive des populations avec près de 20% d'entre eux qui trouvent que le temps mis pour les satisfaire est long. En plus de cette lenteur dans le traitement, les usagers se plaignent aussi de l'indisponibilité du personnel communal en cas de besoin, de la mauvaise organisation du service communal et de la corruption qui cesse de gangrener ce service. Plus de 28,45% des personnes ayant demandé un service à la commune déclarent avoir été servis après avoir payé un pourboire au personnel communal en charge de les recevoir. Il devient alors impératif de revoir la gouvernance de tout le service communal de Galim et de mettre l'accent sur la communication et le volet participatif des populations dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des projets de développement de la commune.

Participer à la mise en œuvre des actions initiées par la Commune est un droit et un devoir citoyen. Ainsi, « Toute personne physique ou morale peut formuler à l'attention

de l'exécutif communal toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale Décentralisée concernée ou à améliorer son fonctionnement. » Par ailleurs le citoyen est appelé à s'impliquer activement dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin. Faudrait-il rappeler la disposition du cadre réglementaire à cet effet : « Tout habitant ou contribuable d'une Collectivité Territoriale peut, à ses frais, demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux des organes délibérants, des budgets, projets et rapports annuels de performance, plans de développement; comptes ou arrêtés, suivant des modalités fixées par voie réglementaire (...) Les associations et organisations de la société civile locales, ainsi que les comités de quartier et de village concourent à la réalisation des objectifs des Collectivités Territoriales ». Ceci étant, on constate une faible implication des populations dans les activités communales.

Tableau III.26 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement
Urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	1,80
Rural	9,20	4,79	4,05	9,59	24,00
Ensemble	7,60	3,96	3,35	7,92	20,10

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Le résultat présenté dans ce Tableau montre une population de Galim déconnectée des actions de la commune. En dehors des 20,10% des chefs de ménage qui affirment avoir participé à la réalisation du PCD, le seuil de participation des ménages aux actions entreprises par la Commune est quasi nul tant en matière d'accompagnement qu'en matière de communication.

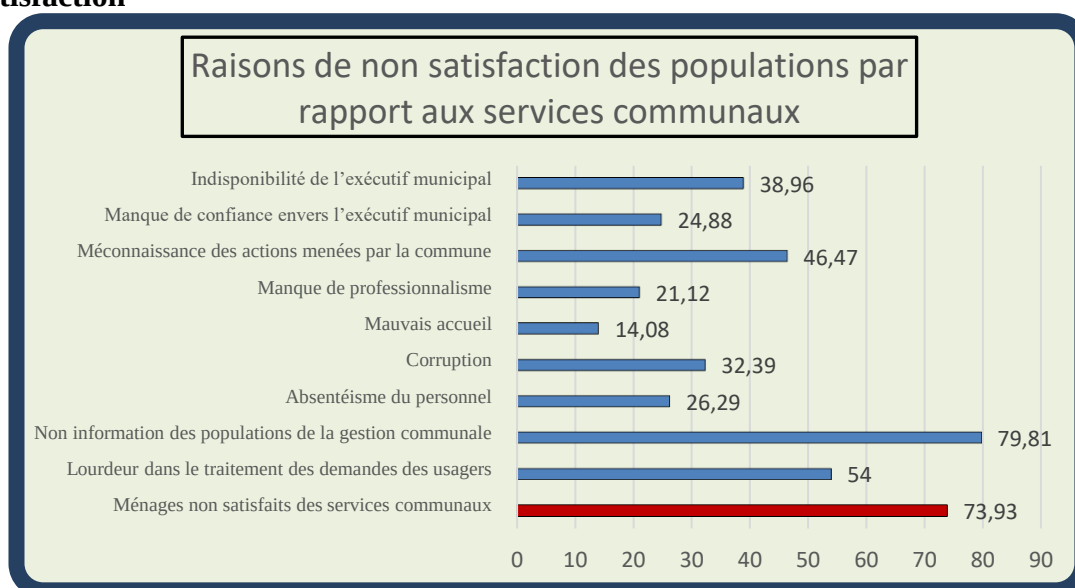
Cette situation pourrait s'expliquer soit par l'ignorance des populations ou par l'absence des mécanismes d'implication ou d'incitation des populations à participer au développement de leur localité. Que ce soit une raison ou l'autre, la solution reste la

même : mettre en œuvre des outils permettant de faciliter la cohésion et la collaboration entre l'institution municipale et populations.

III.5.3 Appréciation des services communaux et actions envisagées en vue de l'amélioration des services rendus

La Mairie est une institution étatique de gestion du pouvoir social au niveau local. Son bon fonctionnement requiert les avis concertés de la population bénéficiaire de ses actions. A Galim, le Tableau ci-après nous montre que 26,07% des chefs de ménages sont satisfaits des actions/services de la Commune.

Graphique III.12 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction



Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Parmi les raisons évoquées par les 73,93 % chefs de ménages insatisfaits figurent en premières lignes la non implication des populations dans la gestion communale (79,81%) ; la lourdeur dans le traitement de demandes (54,00) ; la méconnaissance des actions menées par la Commune (46,47%) ; la corruption (32,39%) etc. La lourdeur dans le traitement de demandes serait due aux manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil) et à l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) ; ce qui plombe la qualité des services. Par ailleurs, le problème d'information des populations sur la gestion et les actions de la Mairie se justifierait par la faible communication entre l'institution communale et les populations.

Tableau III.27 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :								
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune
Urbain	14,00	14,03	87,71	1,75	0,00	1,75	1,75	0,00	12,28
Rural	53,90	45,38	80,81	17,34	15,49	18,08	21,40	18,45	20,66
Ensemble	47,00	39,93	82,01	14,63	12,80	15,24	17,98	15,24	19,20

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

Face à cette non satisfaction, les ménages de la commune Galim sont favorables à l'idée de contribuer à l'amélioration des services rendus par l'institution Communale. En effet, plus de 82,01% des ménages sont volontaires à participer aux activités communautaires entre autres la mise en œuvre des solutions endogènes. En outre, 47% des ménages sont prêts à contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté. Et plus de 39,93% des ménages voudraient bien contribuer dans le volet de l'alimentation et exploitation des boîtes à suggestion. Au regard de cette volonté collective des populations, il est nécessaire de mettre sur pieds un cadre qui permet de mutualiser les efforts afin d'optimiser l'accès des populations aux services communaux à Galim.

III.5.4 Synthèse de la perception des services communaux et amélioration suggérées

Il ressort des précédentes analyses que l'institution communale de Galim fait beaucoup d'efforts en matière des services communaux. Mais les populations connaissent encore des difficultés dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les Tableaux produits plus haut, il serait important pour l'Exécutif Communal d'intégrer dans

le plan d'actions de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Galim, les améliorations contenues dans le Tableau ci-après en matière des services communaux.

Tableau III.28 : Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE SANTE	AMELIORATIONS SUGGEREES
Les populations ne sont pas suffisamment impliquées dans la prise des décisions à la Mairie de Galim.	Impliquer davantage les populations dans la prise de décision. -Formation des conseillers municipaux sur leurs rôles. -Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leur appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes.
Les populations n'ont pas suffisamment accès aux informations sur la gestion des affaires communales	Améliorer la transparence dans la gestion communale -Elaboration du plan d'action de chaque Conseiller Municipal. -Mise en œuvre, suivi et évaluation des plans d'actions des Conseillers Municipaux.
Les populations ne sont pas suffisamment informées sur les actions de la Commune.	Améliorer la communication sur les actions de la Commune et rapprocher les services communaux des administrés. - Formation les Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations. - Elaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Affichage, causeries éducatives, etc.). - Former les acteurs communaux à la gestion axée sur les résultats. - Former le personnel communal sur l'archivage des documents et la comptabilité.

Source : Enquête CCAP2, GALIM 2022

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GALIM

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION PARTICIPATIF POUR LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;

- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

➤ **Le président :**

➤ **Le rapporteur :**

➤ **Les membres :**

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

Tableau IV.1 SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RENCONTRES À TONGA

SECTEURS	PROBLEMES IDENTIFIES	SOLUTIONS ENVISAGEES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	
			LOCAL	CENTRAL
SECTEUR EAU				
eau	Eloignement des points d'approvisionnement en eau	Création des points d'eau supplémentaires		
	Insuffisance des points d'approvisionnement			
	Mauvaise qualité de l'eau	Création des centres d'apurement et de traitement d'eau		
	Mauvaise gestion des points d'eau existant	Mise en place des comités de gestion des points d'eau		
	Coût élevé d'accès à l'eau	Création des points d'eau supplémentaires		
SECTEUR SANTE				
santé	Services offerts insatisfaisants	Renforcer les capacités du personnel soignant		
	Insuffisance des équipements	Equiper les formations sanitaires		
	Equipements amortis			

SECTEURS	PROBLEMES IDENTIFIES	SOLUTIONS ENVISAGEES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	
			LOCAL	CENTRAL
	Eloignement des formations sanitaires	Créer des formations sanitaires supplémentaires		
	Coût élevé de prise en charge	Revoir à la baisse le coût de la santé		
	Monnayage pour obtention des soins	Renforcer le contrôle du personnel		
SECTEUR EDUCATION				
éducation	Coût élevé des frais liés à la scolarité	Réduction des frais liés à la scolarité		
	Insuffisance des établissements	Amélioration des infrastructures scolaires (bâtiments, salles de classes, tables-bancs etc.)		
	Eloignement des établissements scolaires			
	Mauvaise qualité des enseignements	Sensibiliser et renforcer les capacités du personnel enseignant		
SERVICES COMMUNAUX				
Services communaux	Lourdeur dans les traitements	Améliorer la gouvernance communale (Formation du personnel, renforcer les mécanismes de communication sur l'action communal, accentuer le contrôle du personnel et veiller à la participation des		
	Faible communication sur les services communaux			
	Absentéisme			

SECTEURS	PROBLEMES IDENTIFIES	SOLUTIONS ENVISAGEES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	
			LOCAL	CENTRAL
	Corruption	populations dans les gestions des affaires communales.		

IV.2 PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GALIM

Tableau IV.2: Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Galim

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable, sa qualité et harmoniser des bases de données statistiques sur l'approvisionnement eau dans la commune	Accroître le nombre de points d'eau publics fonctionnel dans la commune	Rendre fonctionnels tous les points d'eau publics existant dans la commune	Responsable de l'eau	2023	2024	69 points d'eau fonctionnels	31	69	Enquête CCAP2 : entretien auprès commun e de Tonga	Comptage physique des points d'eau fonctionnels (tableau II.3)
	Améliorer la qualité de l'eau dans la commune	Sensibiliser les populations à protéger les points d'eau des torrents, des animaux, des seaux pollués et tout autre élément polluant.	Responsable de l'eau	2023	2024	90%	53%	90%	Enquête CCAP2 commun e de Tonga	Entretien direct avec les populations proportion moyenne des populations volontaires pour améliorer la qualité de l'eau (tableau III.6)
		Former les populations sur	Responsable de l'eau	2023	2024	90%	53%	90%	Enquête CCAP2	Entretien direct avec les

		les techniques de potabilisation de l'eau							commun e de Tonga	populations (tableau III.6)
	Optimiser la gestion des points d'eau	Rendre fonctionnel tous les COGES existant et former les membres à la bonne gestion des points d'eau	Responsable de l'eau	2023	2024	30% des ménages sont membres de 64 COGES fonctionnels	64 COGES 13,5% des ménages volontaires	69 COGES 30% de ménages	Enquête CCAP2 commun e de Tonga	Entretien auprès de la commune et échanges directs avec les populations (tableau II.3 et tableau III.6)
		Créer des nouveaux COGES, les faire fonctionner et former les membres à la bonne gestion des points d'eau	Responsable de l'eau	2023	2024	100 COGES fonctionnels 46% des ménages sont membres de COGES	64 COGES	100 COGES fonctionnels 46% des ménages sont membres	Enquête CCAP2 commun e de Tonga	Entretien auprès de la commune et échanges directs avec les populations (tableau II.3 et tableau III.6)
		Inciter les populations à participer à l'entretien des points d'eau	Responsable de l'eau	2023	2024	46% des ménages volontaires	13%	46% des ménages volontaires	Enquête CCAP2 commun e de Tonga	Comptage analogique

		Définir un montant raisonnable de contribution par ménage pour l'entretien des points d'eau	Responsable de l'eau	2023	2024	Chaque ménage contribue 1000FCFA par an	Donnée manquante	500 par semestre par ménage	Enquête CCAP2 commune de Tonga	Entretien direct avec les ménages
	Synchroniser la base des données disponible au MINEE à celle de la commune	Organiser au moins une réunion par semestre pour évaluer le potentiel en eau ainsi que la fonctionnalité des points d'eau et des Comités de Gestion	Responsables du MINEE et de la Commune	2023	2024	02 rencontres par an	0	2	Entretien avec le CCD et le chef service de l'eau DDMINEE Tonga	Nombres issus de l'enquête CCAP auprès de la commune et du MINEE
Secteur de la santé										
renforcer le système d'accessibilité aux soins de santé de qualité	Améliorer la qualité d'accueil et des soins	Renforcer les capacités du personnel soignant	Représentant chef de district de santé	2022	2023	Proportion du personnel formé	/	/	District de santé de Bangangté	Comptage
		Equiper et moderniser le	Représentant chef de	2022	2023	04 formations	04	100%	Enquête CCAP	Observation directe

		plateau technique des formations sanitaires	district de santé			de santé équipée			Commune de Tonga	
	Améliorer la gestion participative des formations sanitaires	Réhabiliter et redynamiser les COSA puis former les membres	Représentant chef de district de santé	2022	2023	100% DE COSA fonctionnels	50%	100%	District de sante de Bangangté	Entretien auprès du District de santé de Bangangté (tableauII.4)
		Créer les COSA renforcer les capacités des membres sur leurs rôles de sensibilisation pour le changement et le suivi de leur fonctionnement.	Représentant chef de district de santé	2022	2023	40% de ménages participent à 06 COSA fonctionnels	15% de ménages volontaires pour 02 COSA	40% de ménages participant à 06 COSA	District de sante de Bangangté	Entretien auprès du District de santé de Bangangté (tableauII.4) et échanges directs avec les ménages (figure 10)
	Amélioration de l'accès aux médicaments	Approvisionner régulièrement des formations sanitaires en médicaments	Représentant chef de district de santé	2022	2023	100% de formations médicales sont fournis en médicaments	60%	100%	District de sante de Bangangté	Echanges directs avec les ménages (figure 9)

EDUCATION

	Assurer un environnement propice à l'assimilation des leçons par les élèves	Fournir des tables-bancs pour tous les élèves	Représentants de l'IAEB et de la DDES	2022	2023	100% d'élèves assis sur une table-banc	40% d'élèves satisfaits	100% de satisfaction	Enquête CCAP Commune de Tonga	Echanges directs avec les ménages (figure 13)
	Renforcer la relation entre parents d'élèves et enseignants pour rendre optimal le suivi des enfants	Sensibiliser les parents et les enseignants à participer aux réunions de l'APEE	Représentants de l'IAEB et de la DDES	2022	2023	100% des parents d'élèves participent aux réunions de l'APEE	38%	100%	Enquête CCAP Commune de Tonga	Echanges directs avec les ménages (tableau III.19)
		Sensibiliser les parents sur le bien-fondé de l'APEE et les impliquer sur la gestion de ses fonds	Représentants de l'IAEB et de la DDES	2022	2023	100% des parents d'élèves participent à améliorer la gestion de l'APEE	77% des parents d'élèves sont volontaires	100%	Enquête CCAP Commune de Tonga	Echanges directs avec les ménages (page 52)
		Privilégier les échanges lors des réunions de l'APEE et rendre les comptes de	Représentants de l'IAEB et de la DDES	2022	2023	100% des parents d'élèves sont satisfaits du fonctionnement	20%	100%	Enquête CCAP Commune de Tonga	Echanges directs avec les ménages (tableau III.19)

		l'APEE accessible à tous les membres				ent de l'APEE				
		Mettre en place un comité conjoint de contrôle et de suivi de la présence effective des enseignants par établissement	Représentants de l'IAEB et de la DDES	2022	2023	88 comités fonctionnels	63% DE PARENTS VOLONTAIRES	100%	CCAP Commune de Tonga	Entretien auprès du District de santé de Bangangté (tableau II.4) Echanges directs avec les ménages (page 52)
	Réduire les frais de dépenses liées à la scolarité	Consulter les parents d'élèves avant d'arrêter les frais d'APEE et tous les autres frais non exigibles	Représentants de l'IAEB et de la DDES	2022	2023	Une rencontre par an à ce propos	00	100%	Rapport de l'IAEB et de la DDES	Echanges directs avec les ménages
SERVICES COMMUNAUX										
	Faciliter l'accès aux services communaux	Sensibiliser le personnel de la commune sur l'accueil et l'orientation des	Représentant de la société civile au niveau	2022	2023	100% de ménages satisfaits de l'accueil	58%	100%	Enquête CCAP Commune de	Entretien direct auprès des ménages (figure 15)

		usagers	communal						Tonga	
		Réduire de façon considérable la durée de traitement de certains dossiers à la commune	Représentant de la société civile au niveau communal	2022	2023	Aucun usager ne se plaint de la longue durée de traitement de son dossier	66% de plaignant	0%	Enquête CCAP Commune de Tonga	Entretien direct auprès des ménages (tableau III.13)
	Lutter contre la corruption	Sanctionner toute personne impliquée dans le monnayage de service et le détournement de biens publics	Représentant de la société civile au niveau communal	2022	2023	Aucun ménage ne se plaint de corruption	29% de ménages insatisfaits pour corruption	0%	Enquête CCAP Commune de Tonga	Entretien direct auprès des ménages (figure 15)
	Informar les populations sur le budget, les dépenses, les recettes et les activités programmés doivent être connus de tous	Informar les populations tous les trimestres sur les recettes et les dépenses communales soit par des affiches sur la place publique ou par le canal	Représentant de la société civile au niveau communal	2022	2023	Plus de 75% des ménages informés des recettes et dépenses communales	15% des ménages informés	Plus de 75% des ménages informés	Enquête CCAP Commune de Tonga	Entretien direct auprès des ménages (figure 15)

		des radios communautaires								
	Prendre avis des populations lors de la programmation des activités	Organiser les réunions de concertation au moins deux fois par an avec les chefs de villages/quartiers pour leur permettre d'exprimer les besoins prioritaires de leurs populations	Représentant de la société civile au niveau communal	2022	2023	Aucun ménage insatisfait vis-à-vis des services communaux	78% des ménages non satisfaits	00%	Enquête CCAP Commune de Tonga	Entretien direct auprès des ménages (figure 15)

SOURCE : Enquête score cardGalim 2022

CONCLUSION GENERALE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du développement local tel que prescrit par la loi n° 2019 / 024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun, le PNDP en partenariat avec la Commune de Galim, avec l'appui technique de l'INS, a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou « *CitizenReportCard* » dit Projet ScoreCard dans ladite commune. Pour mener à bien cette opération, l'Organisation de la Société Civile DevelopmentKnowledge International (DKI), a été retenue. Par ailleurs, cette permet aux citoyens d'apprécier la pertinence des projets, des moyens qui y sont affectés et la satisfaction des populations vis-à-vis de ceux-ci. En outre, cette opération permet de contrôler l'action publique ou permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leurs actions au quotidien. Ainsi, Dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique à réaliser sur le territoire communal de Galim, des enquêtes menées auprès de 319 ménages ont permis d'élaborer un outil de gouvernance locale à travers lequel des changements considérables pourraient être capitalisés pour améliorer les conditions de vie des populations.

Au terme des analyses, il ressort que le niveau de non satisfaction des populations de Galim en matière d'approvisionnement en eau est de 80%. Ces dernières expriment un besoin en amélioration de l'offre en eau potable surtout laquelle passerait par une augmentation des points d'eau potable, une meilleure gestion de ceux existant, la réhabilitation des points d'eau défectueux et l'amélioration de la qualité de l'eau de manière générale. En outre, 87,66% des ménages demandent une revue quasi-systématique du secteur sanitaire qui se résume en quatre axes : augmentation des formations sanitaires, amélioration des plateaux techniques et fourniture en médicaments et améliorer la qualité des soins et revoir les coûts d'accès aux soins à la baisse. Au niveau du secteur de l'éducation, 76,4% des ménages sont insatisfaits pour l'ordre d'enseignement maternel, 68,76% pour l'ordre primaire et 89,15% pour le niveau secondaire. Il convient de souligner que l'ordre d'enseignement supérieur ou professionnel n'existe pas dans la commune. Les plaidoyers des populations à ce niveau sont la réduction des frais liés à la scolarité, l'augmentation des établissements surtout maternel et secondaire avec les équipements et l'amélioration de la qualité des enseignements. En fin plus de 73,93% des ménages enquêtés sollicitent une amélioration de la gouvernance communale pour plus de participation et une plus grande efficacité.

Les dysfonctionnements et les faiblesses relevés peuvent trouver leur solution dans les forces et les opportunités qui existent potentiellement dans la Commune et que l'on peut mettre en œuvre pour renforcer l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales à travers le budget participatif, le dialogue citoyen et la consultation publique. En définitive il est recommandable aux parties prenantes de :

- **Dans le secteur de l'hydraulique**, l'amélioration de l'offre en eau potable se fera à travers l'augmentation des points d'eau, l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants, l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, la remise en service des points d'eau en panne.
- **Dans le secteur de la santé**, le principal changement est l'amélioration de la gouvernance sanitaire
- **Dans le secteur de l'éducation**, les axes de changement retenus sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement.
- **Par rapport aux services communaux**, les axes d'amélioration de la gouvernance communale requièrent plus de communication sur les actions de la Commune, plus d'implication des populations dans la prise de décision, plus de transparence dans la gestion, plus de proximité avec les administrés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

République du Cameroun, 2003. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

République du Cameroun, 2009. Cameroun Vision 2035.

République du Cameroun, 2020. Stratégie Nationale du Développement 2020-2030

République du Cameroun, 2009. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

République du Cameroun, 2015. Stratégie Nationale du Développement du Secteur Rural (SDSR).

République du Cameroun, 2016. Stratégie Sectorielle de la Santé.

République du Cameroun, 2016. Plan Directeur d'Industrialisation (PDI).

République du Cameroun, 2017. Politique Nationale de la Protection Sociale (PNPS).

République du Cameroun, 1996. Loi de finances 1996 : loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972

République du Cameroun, 2019. Loi n° 2019 / 024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

République du Cameroun, 2004. Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

République du Cameroun, 2009. La loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées.

République du Cameroun, 2009. Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

Commune de Galim, 2018. Plan Communal de Développement de la Commune de Galim.

Ibert. J., et Al, 1999. La collecte des données et la gestion de leurs sources

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de l'équipe de l'OSC DevelopmentKnowledge International impliquée dans le projet ScoreCard 2

N°	Commune	Superviseur	Enquêteur
1.	LOT 2	NGOUFO Robert	
2.	Bafoussam I	MEKONTSO Sébastien	AKENKO TENKEU Léonela
3.	Bafoussam III	DONGMO SOUMELOU YVES	DJANTCHA Georges
4.	Pete Bandjoun	KOUATOUNG Marcelle	FIEKNI FEUMBA Minève
5.	DEMDENG	NGATCHOU NGUENANG Ghislain L	DJOMOU Lena Ernest
6.	GALIM	DSONKOUET TALONFO Williams	LONLACK Martin
7.	TONGA	DSONKOUET TALONFO Williams	GAMOGHA G Nickson
8.	BASSAMBA	DONGMO SOUMELOU YVES	SIZE Moïse
9.	BATCHAM	NOUMESSI FODJOU Willy	KAMTA TCHINDA Vanessa

Annexe 2 : Listes des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard2

N°	Commune	NOMS	QUALITE
1.	LOT 2	NGOUFO ROBERT	COORDONNATEUR
2.	Bafoussam III	DONGMO SOUMELOU YVES	SUPERVISEUR / CHEF DE MISSION
3.	BASSAMBA	DONGMO SOUMELOU YVES	SUPERVISEUR / CHEF DE MISSION
4.	GALIM	DSONKOUET TALONFO Williams	SUPERVISEUR / CHEF DE MISSION ADJOINT
5.	TONGA	DSONKOUET TALONFO Williams	SUPERVISEUR / CHEF DE MISSION ADJOINT
6.	Bafoussam I	MEKONTSO Sébastien	SUPERVISEUR
7.	Pete Bandjoun	KOUATOUNG Marcelle	SUPERVISEUR
8.	DEMDENG	NGATCHOU NGUENANG Ghislain L	SUPERVISEUR
9.	BATCHAM	NOUMESSI FODJOU Willy	SUPERVISEUR

Annexe 3 : Questionnairesdel'enquêteScoreCard 2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN DEVELOPMENT
PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	
S1Q09	Téléphone du répondant _____	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	/ /
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	/ /
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____ Y _____ Z _____	
S1Q14	Résultat de la collecte _____	

1=Enquêtecomplète 3=Refus 6=Autres (à préciser)

Section 1 : Identification

2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent

S1Q15 Appréciation de la qualité de l'enquête :

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					
C. Forages avec pompe à motricité humaine					
D. Forage avec pompe électrique					
E. Borne-fontaine					
F. Source					
G. Réseau d'adduction d'eau communal					
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)					
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non				
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3				
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non			

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	☐
		X. Autres (à préciser) _____	☐

Section 3 : Services communaux

Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	☐	☐	☐ ☐ ☐
B. Délivrance des documents d'urbanisme	☐	☐	☐ ☐ ☐
C. Aménagement des voiries	☐	☐	☐ ☐ ☐
D. Gestion des déchets / Assainissement	☐	☐	☐ ☐ ☐
E. Légalisation des documents	☐	☐	☐ ☐ ☐
F. Authentification des documents	☐	☐	☐ ☐ ☐
G. Hygiène et salubrité	☐		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	☐		
I. Aménagement des aires de jeux	☐		
J. Eclairage public	☐		
K. Transport public	☐		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	☐		
X. Autres (à préciser) _____	☐		



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région	
S1Q02	Département	
S1Q03	Lot de Communes	
S1Q04	Commune	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres	
S1Q06	Téléphone du répondant	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q09	Nom du superviseur communal	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X Y Z	
S1Q11	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public				
B. Privé laïc				
C. Privé confessionnel				
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non			
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?			
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?			
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?			
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non			



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	
S1Q09	Téléphone du répondant _____	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	
S1Q14	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Soutien technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	E. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	☐				☐	☐	☐	☐	☐	
B. Centre Médical d'Arrondissement	☐				☐	☐	☐	☐	☐	
C. Hôpital de district	☐				☐	☐	☐	☐	☐	
D. Hôpital régional	☐				☐	☐	☐	☐	☐	
E. Hôpital de référence	☐				☐	☐	☐	☐	☐	
F. Formation sanitaire privée	☐				☐	☐	☐	☐	☐	
X. Autres (à préciser)	☐				☐	☐	☐	☐	☐	
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					☐				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					☐				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?									

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN DEVELOPMENT
PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

**ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS
L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE
L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)**

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	/ /
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	/ /
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte _____	

1=Enquête complète 3=Refus
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
6=Autres (à préciser)

S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête :	_
1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise		

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _
Primaire	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordresuivant	S2Q08 :Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	B. Privélaïc	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	C. Privéconfessionnel	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	D. Ecole de parents	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
Primaire	A. Public	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	B. Privélaïc	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	C. Privéconfessionnel	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	D. Ecole de parents	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?					_ _ _
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?					_ _ _ _
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non					_
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?					_ _ _ _

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN DEVELOPMENT
PROGRAM

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Commune _____	_ _ _
S1Q04	Lot de communes _____	_ _
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	_ _
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	_
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	_ _ _
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	_ _
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage _____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	_
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	_
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	_
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	_ _
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____	_ _
	01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent	
	02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à	

l'adresse		
03=Refus	96=Autres (à préciser)	
(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)		
S1Q22 Appréciation de la qualité de l'enquête :		
1= Très bonne	2=Bonne	3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

1 = Chef de Ménage	3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage	4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
		7= Domestique

CODES S1Q13

<u>Section II. EAU POTABLE</u>				
S2Q01		Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	1=oui 2=non 8=NSP	
			A. Puits avec pompe à motricité humaine	
			B. Puits avec pompe électrique	
			C. Puits à ciel ouvert	
			D.Forage avec pompe à motricité humaine	
			E.Forage avec pompe électrique	
			F. Borne-fontaine	
			G.Source	
			H. Marre	
			I.Réseaud'adductiond'eau	
			J. Adduction en eau potable (CAMWATER)	
			K.Rivière	
X. Autres-à préciser)_____				
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 —————> S2Q18			
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre			

Section II. EAU POTABLE			
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → S2Q07		☐
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q08		☐
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 → S2Q08		☐
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	☐
		B=Etat	☐
		C=Une élite	☐
		D=Le comité de gestion du point d'eau	☐
		E=Chef de village/quartier	☐
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	☐
		H = Ne sait pas	☐
		X=Autrespartenaires : _____	☐
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisnable 3=Insignifiant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique		☐ ☐ ☐ ☐

Section II. EAU POTABLE			
	d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		□□□□
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		□□□□
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		□□
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		□□
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		□□
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		□□
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		□□□□□□
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q18		□□
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	□□ □□ □□ □□ □□ □□ □□
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		□□
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		□□□□□□
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.		□□
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	□□ □□ □□ □□ □□ □□ □□
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue	A. Points d'eau supplémentaires A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau	□□ □□

Section II. EAU POTABLE

	de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	supplémentaire	
		A2 Donation du site de construction d'un point d'eau	☐
		A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	☐
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	☐
		B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	☐
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	☐
		B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	☐
		B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	☐
C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants			
C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	☐		
C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	☐		
X. Autres à préciser _____	☐		

Section III. SANTE

		1=Oui 2=Non 8=NSP	
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	A. Centre de santé intégrée	☐
		B. Centre Médical d'Arrondissement	☐
		C. Hôpital de district	☐
		D. Hôpital régional	☐
		E. Hôpital de référence	☐
		F. Formation de santé privé	☐
		X. Autres (à préciser)	☐
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel		☐
Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer			
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐
		C. Accueil	☐

Section III. SANTE

		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du personnel	☐
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		☐
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		☐
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ?(unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
		A. ciseaux	☐
		B. Seringues	☐
		C. Alcool	☐
		D. Coton	☐
		E. Bétadine	☐
		F. Thermomètre	☐
		G. tensiomètre	☐
		H. Balance	☐
		I. Gants	☐
	X. Autres à préciser :	☐	
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité	☐
		B. Pédiatrie	☐
		C. Laboratoire	☐
		D. Petite Chirurgie	☐
		E. Hospitalisation	☐

Section III. SANTE

		X. Autres à Préciser : _____	☐
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisnable 3=Faible		☐
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non → S3Q12		☐
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	☐ ☐

Section III. SANTE

	action ?	B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	☐
		B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	☐
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE	☐
		C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	☐
		C3. L'accueil et la prise en charge des patients	☐
		C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	☐
		C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel	☐
C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	☐		
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA	☐
		D2. Le Développement de partenariats publics-privés	☐
		D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	☐
		X. Autres à préciser	☐

Section IV. EDUCATION

S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.	☐	☐
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐

Section IV. EDUCATION

S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	_	_	_	_
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement Coût Qualité de l'éducation	_	_	_
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant	_	_	_	_
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non	_	_	_	_
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné					
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps)	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _

Section IV. EDUCATION

	1 = minutes 2 = heures				
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non				
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non				
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non				
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non				
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?				
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est				

Section IV. EDUCATION

	scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier				
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	_	_	_	
	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
S4Q17a	A. Non-respect des horaires B. Durée C. Réunion d'information et non d'échanges D. Non reddition des comptes X. Autres (à préciser)	_	_	_	
		_	_	_	
		_	_	_	
		_	_	_	
		_	_	_	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- ---(en FCFA)	Inscription ----- --(en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- ---(en FCFA)	APEE ----- --(en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)
		Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	_	_	_	_
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	_	_	_	_
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont				

Section IV. EDUCATION

	endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APPE ☐ B. Le Maire (Commune) ☐ C. Une organisation du village ☐ D. Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP ☐ E. Les Elites ☐ X. Autres partenaires (à préciser) ☐				
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐	☐	☐	☐
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement ☐ B. Insuffisance de salles de classe ☐ C. Insuffisance d'équipements ☐ D. Insuffisance des écoles ☐ E. Manquements liés au Personnel ☐ E1. Assiduité, ☐ E2. Ponctualité ☐				

Section IV. EDUCATION

	E3. Qualité des enseignements				
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	_	_	_	_
	G. Mauvais résultats	_	_	_	_
	H. Coûts élevés de la scolarité	_	_	_	_
	X. Autres à préciser	_	_	_	_
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	_	_	_	_
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	_	_	_	_
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	_	_	_	_
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	_	_	_	_
	E. Formation des enseignants	_	_	_	_
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	_	_	_	_
	X. Autres (à préciser) _____	_	_	_	_
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	_	_	_	_
	B. Prime aux bons enseignants	_	_	_	_
	C. Dénonciation des enseignants indécents	_	_	_	_
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	_	_	_	_

Section IV. EDUCATION

	E. Acquiescement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non ↓ le service suivant	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisissez une réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a</i> <i>Si autre réponse, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisnable 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1 S5Q06</i>	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Services communaux							
Acte de naissance	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Légalisation des documents officiels	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Délivrance des documents d'Urbanisme	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Aménagement des voiries	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Gestion des déchets /assainissement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Hygiène et salubrité	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Aménagement des espaces verts et de loisir	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Transport public	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Eclairage public	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Certificat de domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Authentification des documents	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Informations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Autres (à préciser) _____	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles) . Autre raison ? A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____ 	
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles) . Autre action ? A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune 	

Section V. SERVICES COMMUNAUX

X. Autres (à préciser) : _____

|_ |

Observations sur l'enquête

Annexe 4 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements